



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

• Conseillers élus : 79 ..... • En exercice : 79.....

• Présents : 48

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mme BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.

• Absents représentés par leurs suppléants : 2

M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18

M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTÀ, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller, jusqu'à son arrivée ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDENY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Maïka ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold, jusqu'à son arrivée ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;

• Absents excusés : 8

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. Andrà WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)

• Absents non excusés : 5

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

### Point n° 1

**OBJET** : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023.

**Rapporteur** : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 39 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté en séance du 28 septembre 2020, point n°4 ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2023  
Reçu en préfecture le 16/06/2023  
Publié le 16/06/2023  
ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_01-DE

Sur proposition de M. le Président, le Bureau invite le Conseil C  
procès-verbal de la séance du 13 avril 2023, transmis respectivement  
par mail le 1<sup>er</sup> juin 2023.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA







## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023 A MORHANGE

- **Conseillers élus : 79**

- **En exercice : 79**

- **Présents : 42**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, MARTINELLE, MEKETYN, SCHULER,  
MM. ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Président  
M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, BALLIE,  
MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LALLOUETTE, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO,  
MM. MICK, MENIERE, STEINER, LETULLIER, VECCHIO, Mmes GUERIN, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

- **Absents représentés par leur suppléant : 2**

M. Antoine FRANKE, Vice-Président (Vahl-Ebersing) par M. Frédéric MARTINELLE, Suppléant ;  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 19**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président à M. le Président de la CASAS, jusqu'à son arrivée au point n°3a ;  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire de Altrippe à M. Daniel BALLIE, Conseiller Communautaire de Leyviller ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire de Eincheville à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire de Guessling-Hémering ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire d'Harprich à M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire de Viller ;  
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;



Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Jean TOURSCHER, Conseiller Communautaire de Valmont ;

• Absents excusés : 9

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire (Folschviller) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;  
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire (L'Hôpital) ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire (St Avold) jusqu'à l'arrivée de M. YILDIRIM au point n°3a ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold), jusqu'à son arrivée au point n°3a ;

• Absents non excusés : 9

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire (Boustroff) ;  
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;  
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire (Vallerange)





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mme BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laring) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller, jusqu'à son arrivée ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold, jusqu'à son arrivée ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

#### Point n° 2

**OBJET** : Val de Rosselle – Apprentissage de l'Allemand pour l'année scolaire 2022-2023.

**Rapporteur** : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Dans le cadre du programme scolaire 2022/2023, projet d'apprentissage de l'allemand sur le territoire du Val de Rosselle, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Prendre connaissance du tableau prévisionnel des différentes actions menées dans les établissements scolaires des communes de la CASAS ;

2. Homologuer le versement de la quote part des subventions à verser par la C.A.S. auprès des différents établissements scolaires, ceci après réception des documents justificatifs, étant précisé que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

*PJ : tableau prévisionnel des actions*

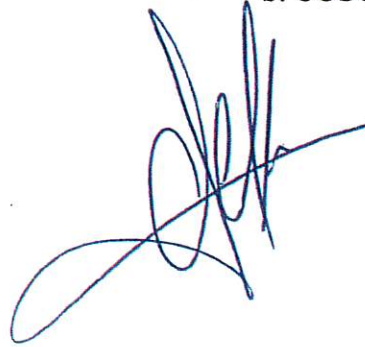
**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_02-DE



Commune	Établissement	Actions	Date	Nombre d'élèves français	Niveau de classe	Budget prévisionnel	Subvention CDS7 - versée 4ème trim 2022	SUB Saint Avold - centre mosellan - à verser	remarque
MILLER	MUSSET	LILI ENGEL IN BERLIN	22/11/2022	42	elem	749,00 €	321,00 €	428,00 €	
MILLER	CENTRE	ANNI KIWI	14/11/2022	28	mat	98,00 €	- €	98,00 €	
MILLER	LES PTITS GALBOTS	ANNI KIWI	14/11/2022	106	mat	357,00 €	145,00 €	212,00 €	
LACHAMBRE	ECOLE ELEM LACHAMBRE	LILLI ENGEL	07/04/2022	59	ce2-cm1-cm2	550,00 €	275,00 €	275,00 €	
LACHAMBRE	ECOLE ELEM LACHAMBRE	LILLI ENGEL	05/05/2023	59	ce2-cm1-cm2	550,00 €	275,00 €	275,00 €	
ST AVOLD	WEHNECK ELEMENTAIRE	SCHNEEWITCHEN	26/01/2023	142	elem	426,00 €	213,00 €	213,00 €	
ST AVOLD	WEHNECK 1 MAT	SCHNEEWITCHEN	26/01/2023	39	mat	117,00 €	58,00 €	59,00 €	
ST AVOLD	WEHNECK 2 MAT	SCHNEEWITCHEN	26/01/2023	39	mat	117,00 €	58,00 €	59,00 €	
ST AVOLD	LA CARRIERE	SCHNEEWITCHEN	26/01/2023	69	mat	210,00 €	105,00 €	105,00 €	
VAHL EBERSING	GPE SCOLAIRE DAUBIE	SAM	13/12/2022	111	ce1-ce2-cm1-cm2	572,00 €	- €	572,00 €	
VALMONT	EBERSBORN MAT	ANNI KIWI	15-nov	49	mat	247,00 €	- €	247,00 €	
VALMONT	PRIMAIRE	ANNIE KIWI	15-nov	197	mat + elem	693,00 €	100,00 €	593,00 €	
L'HOPITAL	COLLEGE F RABELAIS	RENCONTRE EN TIERS LIEU A TREVES AVEC CORRESPONDANTS DE UBERHERRN - SUR LES TRACES ROMAINES	06-juin	100	6E	1 365,00 €	- €	225,00 €	- €
L'HOPITAL	COLLEGE F RABELAIS	PROJET STREET ART SAARBRUCKEN	24/04/2023	45	5E-4E-3E	600,00 €	300,00 €	300,00 €	- €







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HONBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mme BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTÀ, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller, jusqu'à son arrivée ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HONBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold, jusqu'à son arrivée ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelette ;  
Mme Nathalie FILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

### Point n° 3

**OBJET** : Bischwald – Projet BULLE D’R (CMSEA) – Evaluation France Domaine.

**Rapporteur** : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Par délibération en date du 14 Juin 2022, point n°14, notre Assemblée a validé la mise en œuvre du projet pédagogique « Projet Bulle d’R », porté par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l’Enfance, de l’Adolescence et des Adultes (CMSEA), au regard de la Maison du Bischwald, sise au lieu-dit « Langersumpf » à Bistroff (57 660).

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_03-DE

Considérant l'intérêt Général de la mission assurée par le CM investissements portés par l'Association pour la réhabilitation et la rénovation de la commune de Saint-Avold, approuvé la rédaction et la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, s'appuyant sur une évaluation du bien par les Services de France Domaine.

Pour ce faire, le Pôle d'évaluation Domanial de la Moselle a été sollicité en vue de définir la valeur locative du bien et de ses dépendances, dont le rendu a été réceptionné par les Services de la CASAS en date du 6 Février 2023.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'évaluation de France Domaine.

PJ 2 :

- Avis du Pôle Evaluation de France Domaine n°1041842/2022-57088-80863 & 2022-57088-09363 du 6 Février 2023 ;

- Extrait du Registre des Délibérations de la CASAS, séance du 14 Juin 2022, point n°17.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023 SD

S<sup>2</sup>LO

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_03-DE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques**  
**Direction des Finances publiques de la Moselle**  
Pôle d'évaluation domaniale  
1 rue François de Curel  
BP 41 054  
57 036 METZ Cedex 1  
Mél : [ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Metz, le 6 février 2023

**Le Directeur départemental des Finances  
publiques de la Moselle**

à

**Monsieur le Président**

**Communauté d'agglomération**

**de Saint-Avold Synergie**

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Alain BASTIEN  
Courriel : [alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr)  
Téléphone : 03 87 52 96 65  
Réf : 10411842 / 2022-57088-80863 & 2022-57088-09363

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

<b>OBJET DU BAIL :</b>	<b>BEA de 30 ans</b> , consenti par la communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie (CASAS) au Comite Mosellan de sauvegarde de l'enfance de l'adolescence et des adultes (CMSEA), mettant à disposition un bien immobilier, pour y exercer une mission d'intérêt général.
<b>LOCALISATION :</b>	Lieu-dit « Langersumpf », BISCHWALD, 57 088 BISTROFF.
<b>APPORT DU BAILLEUR :</b>	Immeuble à réhabiliter avec terrain, d'une valeur de <b>140 000,00 € HT</b> .
<b>APPORT DU PRENEUR :</b>	Réhabilitation et mise aux normes de l'immeuble, pour un montant total de <b>425 000,00 € HT</b> .
<b>REDEVANCE :</b>	<b>1 €</b> (redevance forfaitaire symbolique).

## 1 – SERVICE CONSULTANT

Consultant : Communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie.

Affaire suivie par : M. Bonnefois, DGS.

## 2 – DATES DE SUIVI

Date de consultation : 27 octobre 2022.

Date de réception : 27 octobre 2022.

Date de visite : Sans visite.

Date de dossier en état : 13 janvier 2023.

## 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

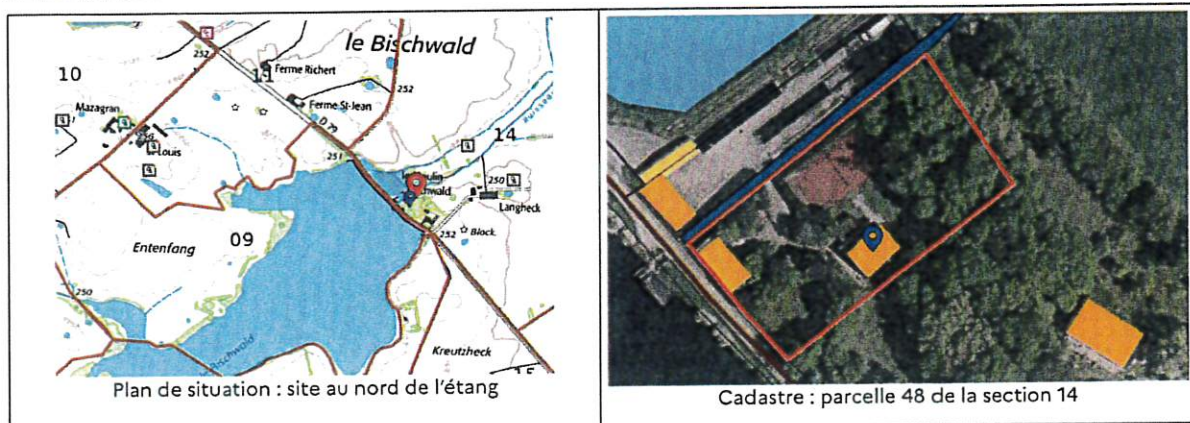
Estimation de la redevance due dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif. Le bail de 30 ans prendra effet dès la mise à disposition du site. La Communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie, propriétaire du bien immobilier, le donne à bail au Comite Mosellan de sauvegarde de l'enfance de l'adolescence et des adultes<sup>1</sup>, qui en retour s'oblige à rénover les locaux et à les entretenir, pour y exercer sa mission d'intérêt général. En fin de bail, le bien immobilier reviendra à son propriétaire sans indemnité.

## 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales :

Section n°14 parcelle n°48, d'une surface de 00 ha 55 a 38 ca.

Description :



<sup>1</sup> Association de droit local, reconnue d'utilité publique (SIREN 775 618 689).



Le bien immobilier faisant l'objet de ce bail est situé près de l'étang du Bischwald, sur le ban communal de Bistroff, dans l'arrondissement de Forbach-Boulay, en Moselle. La parcelle 48, située en dehors de la zone urbanisée, est l'assiette de 2 bâtiments : un bâtiment principal à usage d'habitation et une dépendance à usage de garage.



Immeuble à usage d'habitation



Garages en bande

Le bâtiment principal, de conception moderne, se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages sous combles. Outre une salle de bains et une cuisine, il dispose de plusieurs pièces à vivre, dont des chambres individuelles. Pour son aménagement en immeuble d'hébergement, le bâtiment nécessite d'importants travaux de réhabilitation et de mise en conformité, dont le montant minimum est estimé à 425 000,00 € selon le procès verbal de délibération du Conseil communautaire du 14 juin 2022<sup>2</sup>. Selon nos données fiscales, la superficie utile pondérée du bien immobilier, dépendance comprise, est de l'ordre de 113 m<sup>2</sup> SUP<sup>3</sup>.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie<sup>4</sup> (acte du 08/04/2011).

État locatif : Libre.

## 6 – URBANISME – RÉSEAUX

La commune de Bistroff ne possède pas de document d'urbanisme. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique donc à la commune. Selon le principe de

<sup>2</sup> Dépenses prévisionnelles des travaux de rénovation des locaux : 565 000,00 €, selon seconde estimation du CMSEA.

<sup>3</sup> Données « VisuDGFIP ».

<sup>4</sup> « Communauté de communes du Centre mosellan » avant fusion.



constructibilité limitée, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune.

## 7 – DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE

Le bail portant sur un bien immobilier vacant, devant être réhabilité, le calcul de la redevance a été réalisé par la **méthode de l'apport net**.

## 8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES APPORTS RESPECTIFS

### 8.1 Valorisation de l'apport du bailleur

La valeur initiale du bien immobilier a été déterminée par comparaison, en se basant sur le marché immobilier local. Les ventes de biens à rénover, observées à Bistroff entre décembre 2019 et décembre 2022, ont été retenues pour l'étude de marché. Le bien immobilier du Bischwald comportant des garages, en dépendance, les calculs peuvent se baser sur la surface utile pondérée.

Statistiques	Prix unitaire (€/m <sup>2</sup> SU)	Prix unitaire (€/m <sup>2</sup> SUP)
<i>Valeur minimum</i>	455,00 €/m <sup>2</sup>	435,00 €/m <sup>2</sup>
<i>Valeur maximum</i>	1 483,00 €/m <sup>2</sup>	1 129,00 €/m <sup>2</sup>
<i>Valeur moyenne</i>	1 040,00 €/m <sup>2</sup>	778,00 €/m <sup>2</sup>
<i>Valeur médiane</i>	1 000,00 €/m <sup>2</sup>	804,00 €/m <sup>2</sup>

L'étude des ventes de biens à rénover montre un marché peu homogène, les prix unitaires des biens variant beaucoup en fonction de leur état au moment de la vente. En surface utile, les prix unitaires vont de 455 €/m<sup>2</sup> à 1 483 €/m<sup>2</sup> SU, la valeur moyenne se situant autour de 1 040 €/m<sup>2</sup> SU, et la médiane, autour de 1 000 €/m<sup>2</sup>. En surface utile pondérée, les prix unitaires vont de 435 €/m<sup>2</sup> à 1 129 €/m<sup>2</sup>, la valeur moyenne se situant autour de 778 €/m<sup>2</sup> SU, et la médiane, autour de 804 €/m<sup>2</sup>. On notera que, sur ce secteur rural, la superficie des terrains d'agrément impacte peu le prix de vente des biens immobiliers, ces derniers disposant souvent de terrains importants. Les ventes vont de 40 500 € HT à 174 640 € HT, des montants relativement faibles, habituels sur ce secteur.

Le bien immobilier doit être rénové, mais le bâtiment est de conception récente. Sa valeur doit se situer dans le segment haut du marché, entre la valeur médiane de 804 €/m<sup>2</sup> SUP et la valeur haute de 1 129 €/m<sup>2</sup> SUP. Afin de tenir compte de la superficie importante du terrain d'agrément, et de la structure originale de l'immeuble, la valeur haute de 1 100 €/m<sup>2</sup> SUP, comprise dans cette fourchette estimative, pourra être retenue.

Sur cette base, la valeur du bien immobilier peut se détailler de cette manière :

Identification	Superficie retenue	x	Prix unitaire	=	Valorisation
Hébergement du Bischwald	128,00 m <sup>2</sup>	x	1 100,00 €/m <sup>2</sup> SUP	=	140 800,00 €

La valeur vénale du site donné à bail s'établit ainsi à **140 800,00 €**. Ce montant correspond à l'**apport du bailleur**.

### 8.2 Valorisation de l'apport du preneur

Il convient de déterminer le montant de l'apport du preneur à l'issue du bail emphytéotique, soit dans 30 ans. D'après les documents communiqués, le montant global des travaux de réhabilitation se situe entre 425 000 € HT et 565 000 € HT. L'estimation en valeur basse de 425 000 €, indiquée dans le projet de contrat, sera retenue pour les calculs. Par convention, le montant de l'apport du preneur à l'issue du bail sera considéré comme équivalent au montant des travaux à la charge du preneur, pondéré par un taux d'actualisation tenant compte de la durée du bail. Ce taux d'actualisation, basé sur le taux de marché des emprunts d'État<sup>5</sup>, sera pondéré d'une part, par un taux devant rémunérer l'immobilisation du bien pendant la durée du bail<sup>6</sup> et d'autre part, par un taux rémunérant le risque propre à tout placement immobilier<sup>7</sup>. Ce taux d'actualisation ressort ainsi à 3,76 %, taux arrondi à 3,75 %<sup>8</sup>. La valeur actualisée de l'apport du preneur, à l'issue du bail, peut ainsi être estimée à **140 846,40 €**<sup>9</sup>. Ce montant correspond à l'**apport du preneur**.

### 8.3 Détermination de la redevance

La valeur de l'apport du bailleur, soit 140 800,00 €, est quasiment égale à la valeur actualisée de l'apport du preneur, soit 140 846,40 €, à l'issue du bail. Par conséquent, la redevance due par le preneur au bailleur ne peut être que symbolique.

## 9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable un an.

## 10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

La signature d'un bail emphytéotique de 30 ans, assorti d'une redevance forfaitaire et globale d'un euro symbolique, n'appellerait pas d'observations particulières.

5 Taux à échéance constante à 30 ans (TEC 30) : 3,01 % (Indices obligataires de la Banque de France au 31 janvier 2023).  
 6 Prime de risque « Secteur immobilier » : 0,50 % selon estimation.  
 7 Prime de risque « Immeuble » : 0,25 % selon estimation.  
 8 Taux d'actualisation: 3,01 % + 0,50 % + 0,25 % = 3,76 %, arrondi à 3,75 %.  
 9 Valeur actualisée de l'apport du preneur : 425 000 € / (1 + 0,0375)<sup>30</sup> = 140 846,40 €.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023  
Reçu en préfecture le 16/06/2023  
Publié le 16/06/2023  
ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_03-DE



**Pour le Directeur départemental des  
Finances Publiques  
et par délégation,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Bastien', written over a horizontal line.

**Alain BASTIEN  
Inspecteur des Finances Publiques**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 14 juin 2022

- **Conseillers élus : 79** ..... \* En exercice : 79.....
- **Présents : 55**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, DELLES, Mmes NICOLAS, PILARD, BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, THISSE, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS,  
MM. SIMON, BALLIE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,  
M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, VECCHIO, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, M. BREM,  
MM. KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;  
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;  
Mme Stéphanie LATA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire de Freybouse ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire de Maxstadt à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 4**  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 4**  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Berig-Vintrange) ;  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Blding) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;

#### Point n° 17

**OBJET : BISCHWALD – Projet BULLES D’R – CMSEA.**

**Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président**

Créé en 1950, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) est une association reconnue d'utilité publique depuis 1996 pour sauvegarder et promouvoir les possibilités d'accès à l'autonomie, à la dignité et à la solidarité pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Avec plus de 1.200 collaborateurs répartis sur plus de soixante-dix d'établissements et services, elle est devenue un acteur économique et territorial important, partenaire des politiques publiques comme l'Etat, le Département de la Moselle et les collectivités locales.

Le CMSEA a sollicité la CASAS pour implanter sur le site du Bischwald le nouveau projet intitulé « BULLES D'R » dans le cadre de leur mission de service public.

Bulles d'R sera un lieu de vie pour 7 jeunes accueillis en protection de l'enfance, encadré par 3 professionnels en permanence. Ce site sera rattaché au centre d'adolescents C.A.A.A. de Faulquemont. Cette création se fait à la demande du Conseil Départemental avec un fonctionnement continu.

Le but du projet sera la Recherche de rupture pour un ressourcement, une remobilisation des adolescents confiés.

Intérêt du site :

Situation isolée, absence de voisinage direct, ruralité ;

Milieu naturel offrant ressourcement ;

Zône Natura 2000 et protection de l'environnement : éducation à la préservation des milieux, source d'activité ;

Un espace de vie original et adapté sous réserve de travaux.

Dans le cadre des activités proposées aux adolescents pris en charge dans ce dispositif, un partenariat avec la Communauté d'Agglomération sera mis en place pour l'entretien des espaces naturels du site et des autres sites du territoire.

Pour permettre au CMSEA de s'implanter, un certain nombre de travaux de réhabilitation et de mise en conformité de l'habitation et du site est nécessaire pour un montant estimé à 425 000 euros (sous réserve de chiffrage du désamiantage) par le service patrimoine du CMSEA.

Afin de permettre au CMSEA d'amortir le coût financier d'une telle opération, celui-ci sollicite la mise à disposition de la maison et du terrain attenant, dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 années pour l'euro symbolique.

Au vu de ces éléments,

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

- a) Valider le projet Bulles d'R porté par le CMSEA ;
- b) Autoriser M. le Président a rédigé conjointement avec les services du CMSEA un projet de bail emphytéotique actant les conditions de cette délibération, qui devra être suivi obligatoirement par l'avis de France Domaine, pour pouvoir entériner le bail emphytéotique ;
- c) Donner tous pouvoirs à M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

PJ:

- Dépenses prévisionnelles
- Plans





### Discussions :

M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire de Bistroff, acteur du site du Bischwald, demande la parole et tient à préciser qu'il n'est pas contre le projet proposé mais estime que le site 'Plaine du Bischwald' est compliqué.

Il a l'intime conviction que ce projet n'est pas proposé au bon endroit : circulation, bail emphytéotique... et l'activité ne doit pas porter préjudice à autrui.

Ils évoquent tous les acteurs au sens large : bailleurs, propriétaires, agriculteurs, pisciculteurs, chasseurs qui demandent à être écoutés et pouvoir faire part de leurs problèmes.

Il ne trouve pas normal, que la CASAS, en tant que propriétaire cause préjudice à autrui, qu'elle soit directement responsable ou non : zone de quiétude non respectée, terrain agricole engorgé suite au vidage de l'étang...

Lors de l'achat de l'étang du Bischwald par la Communauté de Communes du Centre Mosellan, celui-ci était considéré comme un joyau qu'il fallait absolument acquérir et conserver de nombreuses années et faire en sorte que les acteurs du site soient des embellisseurs du Patrimoine et non des destructeurs.

De plus, il est imposé des diktats aux citoyens, comme cela l'a été avec le rassemblement des Gens du Voyage. Aucune concertation n'a été entreprise ni avec le Maire, ni avec les Elus, ni avec les riverains. Il ne s'agit pas d'un site totalement isolé comme cela est évoqué dans le projet puisqu'une habitation se trouve accolée au site.

Il prévient que la population risque de se manifester notamment par les réseaux sociaux.

Il estime qu'avant de se cloisonner à ce projet en lien avec la maison, il faut regarder tous les acteurs locaux et envisager la venue d'un pisciculteur qui aura sans aucun doute besoin de la maison pour s'installer.

Il regrette qu'il n'y ait aucun contre chiffrage à ce projet.

Si la CASAS veut améliorer et garder une belle image dans le monde rural, il pense qu'il serait sage de retirer le projet pour l'instant et si, après plusieurs autres études, il s'avère que ce projet reste le meilleur, il pourra alors être retenu.

M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire de Morhange et salarié du CMSEA se dit dérangé par certains propos tenus par M. DELLES.

Ce projet fait suite à un appel à projets initié par le Département, car il faut savoir que les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance sont confiés au Département. Il a pu lire, dans la lettre ouverte adressée par M. DELLES à l'ensemble des Conseillers Communautaires, qu'il s'agissait du projet d'un seul Homme et il souhaite rétablir la vérité en expliquant qu'il s'agit du projet d'un territoire, d'un Département et de l'Etat car il répond à un rapport qui a été demandé par le Secrétaire d'Etat, M. Adrien TAQUET, qui a souligné l'importance de développer de petites unités de vie qui pourront constituer un cercle vertueux avec des effets positifs sur le bien-être des enfants et des conditions de travail des professionnels.

Effectivement, il pense que sur le site de l'Etang du Bischwald, des travaux de réhabilitation sont à prévoir au niveau de l'étang, mais ceux-ci datent d'il y a quelques années déjà.

Il veut également souligner que ces jeunes-là, ce ne sont pas des délinquants, ni des bandits. Il ne s'agira pas de centre fermé mais d'un lieu permettant aux jeunes de pouvoir se remobiliser autour d'un projet et il pense que c'est à l'honneur de la CASAS et de notre territoire de pouvoir être porteur de ce projet innovant et sur lequel il ne faudra pas trainer pour répondre car cet appel à projet risque de partir ailleurs.



De plus, c'est un projet porteur d'emplois (éducateurs, veille de généraux...).

M. STINCO reprend les sites proposés par M. DELLES dans sa lettre ouverte, tels que la Claire Forêt ou la Mutche et aurait aimé pouvoir accueillir un tel projet mais un autre avenir est prévu pour la Claire Forêt dans l'accueil de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance en situation d'handicaps, initié par l'Aide Sociale à l'Enfance, le Département et l'ARS et il précise que tout se passe très bien, notamment pour ces jeunes qui ont un encadrement de professionnels dévoués à la cause et qui sont là pour leur apporter des choses.

M. STINCO se dit inquiet par les propos tenus par M. DELLES quand il fait le comparatif avec le rassemblement des Gens du Voyage et quand il évoque sa non capacité à contrôler les réactions que pourraient avoir la population sur ce nouveau projet.

M. DELLES précise qu'il s'agit du manque d'information qui pourra occasionner des soucis.

M. STINCO lui apporte des informations mais également des garanties en lui expliquant ouvertement le projet.

Il rappelle que c'est une chance d'avoir cet opérateur très connu sur cet appel à projets, qui a d'ailleurs d'autres projets sur le territoire.

Il tient également à dire que les jeunes du CMSEA ne sont pas que issus de cités ou de zones sensibles. Il s'agit aussi de jeunes qui vivent en zone rurale. Ils sont appelés les 'invisibles'.

Concernant le bâtiment et l'inquiétude liée à ce bâtiment, M. STINCO affirme que le CMSEA est dans l'obligation de rendre un bâtiment en état, conforme et aux normes.

M. STINCO espère avoir pu rassurer l'assemblée sur le public visé par ce projet et il espère que ces jeunes réussiront à tisser des liens intéressants avec les voisins.

A l'heure actuelle, il ne voit pas qui pourrait investir autant pour réhabiliter ce bâtiment hormis le CMSEA., qui est dans un état critique.

M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold va dans le sens de M. STINCO et tient à rassurer M. DELLES.

Il évoque les nombreuses années de retard de la Moselle sur les autres bassins de vie et rappelle l'importance de pouvoir faire profiter de notre bassin à des jeunes des autres secteurs.

Il est important que les jeunes puissent se ressourcer dans une nouvelle bulle et recréer une vraie filiation avec leur famille. Ce projet apportera une richesse sur le territoire.

M. DELLES rappelle qu'il n'est pas contre le projet d'accueillir des adolescents mais il pense qu'il y a d'abord des problèmes à régler sur le domaine du Bischwald avec un pisciculteur. Il va peut-être falloir recruter un pisciculteur dans une autre région mais si le site ne propose plus de logement, la proposition ne sera plus attractive.

La situation du site se dégrade depuis 10 ans.

Il souhaite qu'un lien se retisse entre tous les acteurs et que les problèmes soient enfin réglés. M. DELLES regrette que le dialogue avec les agriculteurs soit rompu.

Il précise qu'il n'a rien contre le projet mais il aurait aimé que différents sites de la CASAS soient répertoriés et qu'il y ait un contre chiffrage à ce projet.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold rappelle l'installation à Saint-Avold de 'Moissons Nouvelles', rue Houllé qui a entraîné un lever de bouclier des habitants de cette rue et finalement, cela se passe plutôt bien.

Il estime que pouvoir accepter ce type de projet entraîne une plus-value au niveau du territoire et qui permettra une réhabilitation du bâtiment intéressante.



Il entend le manque de considération évoqué par M. DELLES, nécessité des discussions entre les différentes parties.

M. ATMANIA se dit très favorable à ce projet.

A propos du Comité de suivi mis en place lors de l'achat de l'Etang du Bischwald composé des 6 Maires alentours, des financeurs, l'Agence de l'Eau, la Région et le Département, il a pour obligation de se réunir une fois par an pour faire le point et voir les évolutions. M. DELLES regrette qu'il n'y ait pas plus d'informations et de dialogues.

Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire de Diffembach-Lès-Hellimer répète ce qu'elle a dit lors de la réunion du Bureau, à savoir qu'elle ne remet pas en cause le volet social de ce projet mais déplore que la CASAS n'ait pas plus d'ambition touristique pour un site aussi remarquable que le Bischwald et son environnement.

Elle pense qu'il aurait fallu avoir plus de concertation et soutient M. DELLES dans sa démarche.

M. Gérard SIMON, Suppléant de M. KAPPER, ne revient pas sur le volet social du projet mais souhaiterait que le problème du Bischwald soit réglé dans un premier temps.

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Rapporteur du point apporte quelques précisions : il évoque la problématique de la gestion du Bischwald avec la pisciculture et le problème sur la plaine de Grostenquin.

Cependant, il rappelle que ce projet la n'a rien à voir avec la plaine du Bischwald, dont M. BALLEVRE, Vice-Président en charge de l'Assainissement s'est engagé à régler le problème.

Il précise également que la pisciculture était dans un état lamentable et qu'il faut compter entre 100 et 150 000 euros de travaux pour remettre en route les bassins.

Après réparation de 10 années de léthargie sur ce site, il va falloir s'atteler à trouver un pisciculteur ou un mécène qui vienne remettre tout à neuf sur le site. M. TREUVELOT s'engage à s'y atteler.

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse intervient sur la forme et regrette que M. DELLES n'est pas été sollicité plus tôt et n'a pas été associé au projet. Il estime que le Maire de la commune d'accueil doit être le premier concerné par les discussions.

M. TREUVELOT lui répond que le dossier a été présenté au Comité de Suivi du Bischwald et donc, M. DELLES ne peut pas dire qu'il n'était pas au courant du dossier.

M. DELLES rétorque à M. TREUVELOT que le projet évoqué n'était pas le même que celui présenté. Il s'agissait d'un projet de conserverie. Il regrette la rapidité à laquelle le dossier a été présenté et estime qu'il aurait fallu plus de rencontre afin d'affiner ce projet si important.

Il rappelle à M. TREUVELOT que c'est lui-même qui avait parlé de ce domaine dans sa totalité, avec la pisciculture, l'étang et la maison.

Il conclut en disant que ce projet mérite plus de réflexion car il n'est pas abouti ni détaillé.

#### Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. CLAISER (Eincheville), M. MAJEWSKI (L'Hôpital), Mme GUERIN (St Avold), M. GAUDIG (St Avold), M. BREM (St Avold).

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_03-DE



Ont voté contre : M. KONIECZNY (Altrippe), M. DELLES (Diffembach-Lès-Hellimer), M. BOHN (Erstroff), M. THISSE (Freybouse) et son mandant M. FILLIUNG (Frémestroff), M. DREYDEMY, Suppléant de M. IMHOFF (Gréning), M. GROSS (Laning), M. SIMON, Suppléant de M. KAPFER (Lelling), M. BALLIE (Leyviller), M. KLEIN (Suisse) et son mandant M. ADRIAN (Harprich), M. PIERSON (Vallerange), M. Cédric MULLER (Viller).

MM. STINCO et MARET n'ont pas participé au vote en tant que salariés du CMSEA.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 24 juin 2022

Le Président,

S. GOSGARELLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Gosgarella', written over a blue circular stamp.







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 49**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mme BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laring) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héliène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
Mme Raymonda SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold, jusqu'à son arrivée ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myra BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Morique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

#### Point n° 4

**OBJET** : Versement de la subvention à Moselle Attractivité au titre de l'année 2023.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par courrier en date du 8 mars 2023, M. Patrick WEITEN, Président de Moselle Attractivité a sollicité M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie afin d'établir une Convention triennale pour la période 2023-2025 accompagné d'un appel à contribution au titre de l'année 2023.

L'Agence Moselle Attractivité dotée d'une stratégie élaborée sur le territoire, est de nature à répondre à différents enjeux en contribuant au développement de l'attractivité de la Moselle, à son rayonnement touristique et à la compétitivité du territoire dans le domaine économique.

- 1) L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes, en tant qu'agence de développement économique,
- 2) Le déploiement, en tant que Comité Départemental du Tourisme (CDT), d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination de la Moselle,
- 3) La conduite d'actions de promotion et de marketing territorial notamment structurées autour de la marque Moselle Sans Limite.

Au vu de l'avis favorable émis par la Commission de Développement Economique du 17 avril 2023, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Autoriser le versement de la participation financière à Moselle Attractivité au titre de l'exercice 2019, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, d'un montant total de 78 628,50 €, soit 1,5 €/habitant sur la base de 52 419 habitants (population de la CASAS au 1<sup>er</sup> janvier 2023), étant précisé que les crédits sont inscrits dans le budget au titre de l'année 2023.
- 2) Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

*PJ : Convention de partenariat*

### **Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. ATMANIA (St Avold)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_04-DE



Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

**MOSELLE ATTRACTIVITE**, association régie par les articles 21 à 79 - IV du Code civil local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Metz (Volume 175 Folio n°69), dont le siège se situe 2-4 rue du Pont Moreau à METZ (57000), représentée par son Président **Monsieur Patrick WEITEN**, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **MOSELLE ATTRACTIVITE** »

d'une part,

Et

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE** ayant son siège à 10-12 Rue du Général de Gaulle – B.P. 20046 – 57502 SAINT-AVOLD CEDEX représenté par son Président **Salvatore COSCARELLA** agissant en vertu d'une délibération de la Communauté d'Agglomération en date.....

Ci-après dénommée « **la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** »

d'autre part,

## Préambule

L'Association MOSELLE ATTRACTIVITE a pour objet de contribuer à l'attractivité de la Moselle et de ses territoires tout particulièrement dans les domaines économiques et touristiques, ainsi que plus globalement dans tous les autres domaines qui concourent à l'attractivité (culture, sport, évènementiel, enseignement supérieur...).

A cette fin, elle élabore et met en œuvre la politique d'attractivité mosellane dans la perspective de :

- structurer et professionnaliser, en matière d'économie, de tourisme et d'attractivité, les différentes facettes de l'offre de la Moselle, mais aussi de promouvoir ses atouts pour, in fine, créer de l'emploi et de la valeur ajoutée, tout en répondant aux besoins de développement des entreprises mosellanes,
- mobiliser largement pour fédérer les énergies publiques et privées dans un contexte où l'union et l'addition des compétences et des moyens sont primordiales, face à des concurrences territoriales de plus en plus accentuées,
- ancrer la stratégie et les actions qui en résultent dans la réalité et la proximité des cinq territoires mosellans (Sarrebouurg-Château-Salins, Sarreguemines-Bitche, Forbach-Saint-Avold, Metz-Orne, Pays Thionvillois).

Ses principales missions portent sur :

- l'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes, en tant qu'agence de développement économique,
- le déploiement, en tant que Comité Départemental du Tourisme (CDT), d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination Moselle,
- la conduite d'actions de promotion et de marketing territorial notamment structurées autour de la marque Moselle Sans Limite,

Par délibération en date du.....la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION a décidé d'adhérer à MOSELLE ATTRACTIVITE.

### Article 1 – Objet

La présente convention fixe les modalités de la contribution versée par la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION à MOSELLE ATTRACTIVITE.

### Article 2 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.

### Article 3 – Engagement des parties

#### 1. MOSELLE ATTRACTIVITE

MOSELLE ATTRACTIVITE s'engage à mettre en œuvre sur le territoire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION et en concertation avec celle-ci les actions définies dans la stratégie d'attractivité et exposées en préambule.



MOSELLE ATTRACTIVITE s'engage à favoriser et accompagner dans le champ de ses compétences les projets de développement identifiés sur le territoire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION et les initiatives conduites par celle-ci. Un référent territorial est identifié pour chacun des cinq territoires mosellans et constitue l'interlocuteur privilégié pour la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

MOSELLE ATTRACTIVITE présentera chaque année à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées pour son territoire.

## 2. La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION s'engage à associer MOSELLE ATTRACTIVITE aux projets de développement identifiés sur son territoire et qui relèvent de son champ de compétences.

Au-delà des actions propres à son territoire, elle s'engage à contribuer globalement à la promotion et au rayonnement de la Moselle et notamment de la Destination Moselle.

### Article 4 – Montant de la contribution

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION participera au fonctionnement de MOSELLE ATTRACTIVITE à hauteur de 1,50 centime d'euro par habitant et par an (la base de référence étant le dernier recensement INSEE disponible).

Pour 2023, la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION versera donc à MOSELLE ATTRACTIVITE, au titre des actions mises en œuvre par celle-ci, une somme de 78 628,50 € € (Population au 01/01/23 : 52 419). Ce montant sera actualisé au début de chaque année en fonction de l'évolution démographique et fera l'objet d'un appel à contribution de la part de MOSELLE ATTRACTIVITE.

Le versement de la subvention sera effectué dès signature des présentes, puis dès réception de l'appel à contribution les années suivantes, par virement bancaire sur le compte de MOSELLE ATTRACTIVITE auprès de :

Banque	Code Guichet	N° compte	Clé
14707	03400	31821623639	19

IBAN : FR76 1470 7034 0031 8216 2363 919

BIC : CCBPFRPPMTZ

Domiciliation : BPALC - CAE METZ

### Article 5 - Communication

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION s'engage à communiquer auprès des producteurs et entreprises du territoire ainsi qu'auprès des partenaires afin de faire connaître MOSELLE ATTRACTIVITE et les services proposés.

MOSELLE ATTRACTIVITE s'engage à communiquer auprès des acteurs du tourisme, entreprises et producteurs du territoire afin de faire connaître les actions de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, les dispositifs d'aides communautaires ainsi que l'aide apportée par la COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_04-DE



D'AGGLOMERATION à MOSELLE ATTRACTIVITE. Pour les opérations propres à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, elle s'engage à faire mention du soutien de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION dans toutes ses opérations de communication et à faire apparaître le logo de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION sur ses supports de communication écrits et électroniques. Pour les opérations de communication et publications à l'échelle de la Moselle, elle s'engage à faire figurer la mention générique de soutien des EPCI membres dans leur ensemble.

#### **Article 6 – Suspension – Résiliation – Modification**

Le non-paiement de la participation de l'année correspondant à la signature de la convention et aux années de son exécution, ou le non-respect des engagements des parties tels que définis à l'article 3 de la convention, constituent un motif de suspension, voire de résiliation de la convention. La suspension ou la résiliation sera effective quatre semaines après la mise en demeure par LRAR à l'une ou l'autre des parties.

Les parties conviennent qu'il pourra être mis fin à la présente convention au terme de chaque année civile. La résiliation est alors notifiée en LRAR trois mois avant le terme.

Les parties pourront modifier les termes de la présente convention par un avenant.

#### **Article 7 – Règlement des différends**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de ces voies amiables, tout litige pouvant survenir du fait de la présente convention sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux à Metz, le .....

Pour MOSELLE ATTRACTIVITE

Le Président

Patrick WEITEN

Pour la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SAINT-AVOLD SYNERGIE

Le Président

Salvatore COSCARELLA



L'Agence Moselle Attractivité dotée d'une stratégie élaborée avec les forces vives du territoire, est de nature à répondre à différents enjeux en contribuant au développement de l'attractivité de la Moselle, à son rayonnement touristique et à la compétitivité du territoire dans le domaine économique.

- 1) L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes, en tant qu'agence de développement économique,
- 2) Le déploiement, en tant que Comité Départemental du Tourisme (CDT), d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination de la Moselle,
- 3) La conduite d'actions de promotion et de marketing territorial notamment structurées autour de la marque Moselle Sans Limite.

Au vu de l'avis favorable émis par la Commission de Développement Economique du 17 avril 2023, le Conseil Communautaire est invité à :

1) Autoriser le versement de la participation financière à Moselle Attractivité au titre de l'exercice 2019, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, d'un montant total de 78 628,50 €, soit 1,5 €/habitant sur la base de 52 419 habitants (population de la CASAS au 1<sup>er</sup> janvier 2023), étant précisé que les crédits sont inscrits dans le budget au titre de l'année 2023.

2) Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

*PJ : Convention de partenariat*

### **Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. ATMANIA (St Avold)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus** : 79 ..... • **En exercice** : 79.....
- **Présents** : 49  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mme BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants** : 2  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 17  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDÉMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héléne LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold, jusqu'à son arrivée ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés** : 8  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tanquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés** : 5  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

### Point n° 5

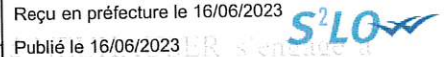
**OBJET** : Parc Industriel de Furst à Folschviller – Redémarrage du site Neuhauser Furst 1.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

M. le Président de la CASAS a été sollicité par la société NEUHAUSER qui a pour projet le redémarrage de leur site situé sur la zone du Furst 1. Pour ce faire, l'entreprise aurait besoin d'acquérir une emprise de la rue Alexandre Dreux et plus précisément une parcelle publique qui mène à un chemin de forêt afin de fluidifier leur trafic et de créer un flux à sens unique pour les véhicules de livraisons. La parcelle restera propriété de la CASAS et une barrière sera installée afin que la société puisse gérer l'accès sur le site.



Cette portion de route menant à un chemin de forêt, la société NEUHAUSER prendra à sa charge les frais des travaux pour la réalisation d'un itinéraire.



Après avis favorable pris par la Commission de Développement Economique, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Accepter la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle section 8 n°182 au profit de la société NEUHAUSER ;
2. Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... \* En exercice : 79.....
- **Présents : 49**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTI, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mme BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laring) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héliène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold, jusqu'à son arrivée ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Laurent MENERIE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Villar)

---

### Point n° 6

**OBJET** : Cession de terrain au profit de la Société FERAH SARL – Zone du FURST.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération du 18 janvier 2023, point n°5, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société FERAH SARL à la Zone du FURST à FOLSCHVILLER, (ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer), au prix HT de 5 € le m<sup>2</sup> auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'acte et d'arpentage.



Après réception du procès-verbal d'arpentage, il est confirmé les références cadastrales suivantes :

Section 8, parcelle n°176 d'une contenance de 3 000 m<sup>2</sup>  
Section 8, parcelle n° 220 d'une contenance de 599 m<sup>2</sup>  
Soit une contenance globale de 3 599 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

PJ: Procès-verbal d'arpentage.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA







SITUATION NOUVELLE

SECTION	PARCELLAIRE Numéro	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ha	a	ca	Désignation des bâtiments		
		FEUILLET	Numéro d'ordre							
7			9	Lieudit : Rue Philippe Consigny	11			12		
8	218 31			CASAS	4	18	54	terrain		
8	219 31			CASAS	37	14		terrain		
8	220 31			CASAS	5	99		terrain		
TOTAL								4	61	67

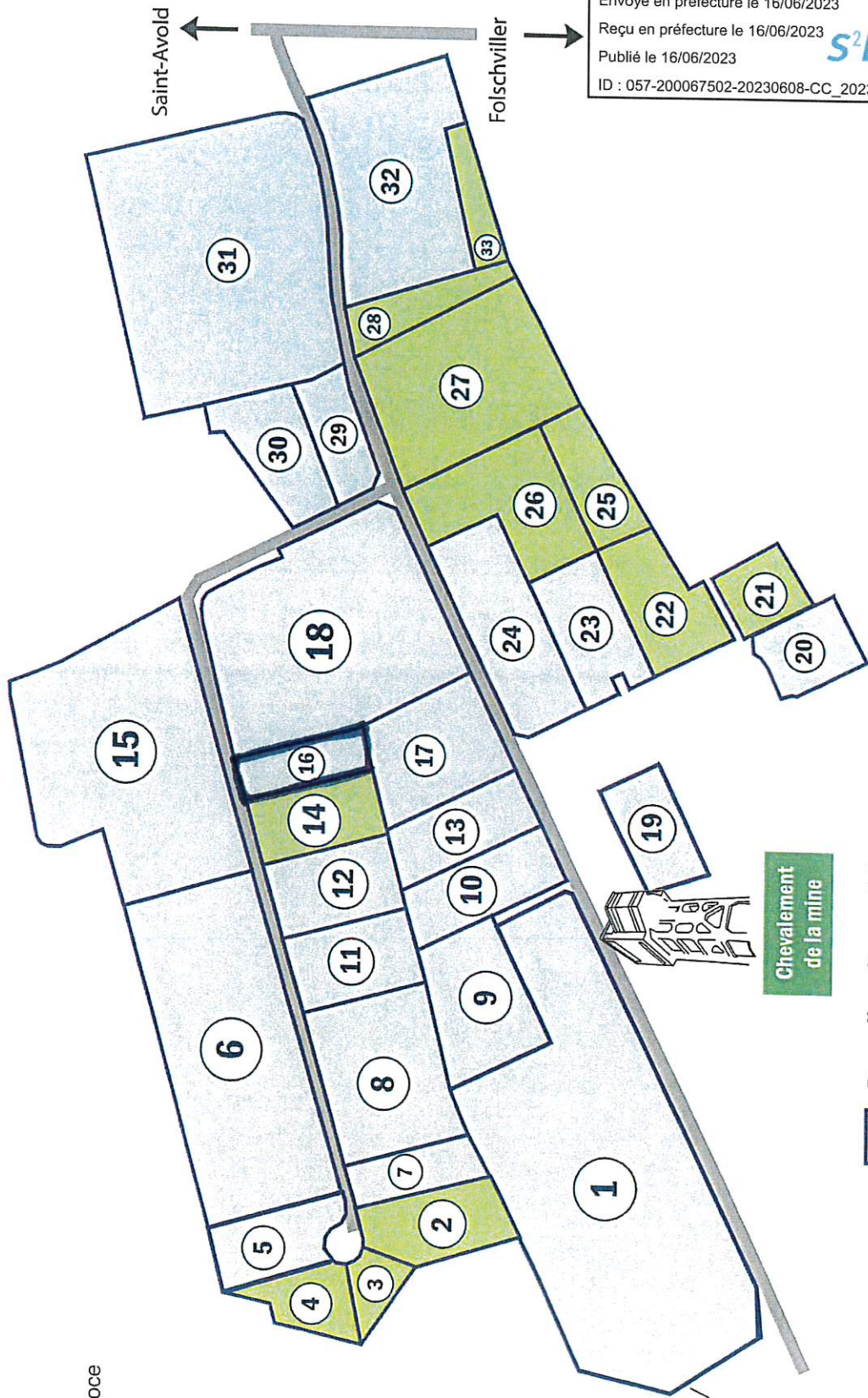
SITUATION ANCIENNE

SECTION	PARCELLAIRE Numéro	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ha	a	ca	Nature de culture Désignation des bâtiments		
		FEUILLET	Numéro d'ordre							
1			3		5			6		
8	213			CASAS	4	61	67	terrain		
TOTAL								4	61	67

# PARC INDUSTRIEL DU FURST FOLSCHVILLER



- 1 Neuhauser
- 2 CASAS : 47 ares
- 3 CASAS : 14 ares
- 4 CASAS : 28 ares
- 5 Grand Bleu
- 6 Messer
- 7 Phami Auto / Socomet
- 8 Auto pièces Folsh / Multinéoce
- 9 IMECA
- 10 Multinéoce
- 11 Straub
- 12 Lorraine Pavage
- 13 Montec
- 14 36 ares
- 15 Euromac2
- 16 Ferah
- 17 Flon / A double tour
- 18 SME
- 19 Cihan
- 20 Confibat
- 21 CASAS : 29 ares
- 22 CASAS : 53 ares
- 23 Idéal Concept
- 24 Remondis
- 25 CASAS : 38 ares
- 26 CASAS : 79 ares
- 27 CASAS : 140 ares
- 28 CASAS : 29 ares
- 29 Bams Energie / Sur Le Pouce / Moselle Signalisation / Guatacom
- 30 Twoclean
- 31 SFL
- 32 Mad Auto
- 33 CASAS : 21 ares



Parcelles disponibles

Parcelles occupées

Chevalement de la mine

Envoyé en préfecture le 16/06/2023  
 Reçu en préfecture le 16/06/2023  
 Publié le 16/06/2023  
 ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_06-DE



03 87 92 41 41  
 COMMUNAUTE@AGGLO-SAINT-AVOLD  
 WWW.AGGLO-SAINT-AVOLD





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

- Conseillers élus : 79 ..... • En exercice : 79.....
- Présents : 49  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBORGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mme BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS, M. TOURSCHER.
- Absents représentés par leurs suppléants : 2  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam HOMBORGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold, jusqu'à son arrivée ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- Absents excusés : 8  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérlig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- Absents non excusés : 5  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

### Point n° 7

**OBJET** : Cession de terrain au profit de la Société GRAND BLEU– Zone du FURST.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération du 18 janvier 2023, point n°5, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société GRAND BLEU, à la Zone du FURST à FOLSCHVILLER (ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer), au prix HT de 5 € le m<sup>2</sup> auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'acte et d'arpentage.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_07-DE

S<sup>2</sup>LO

Après réception du procès-verbal d'arpentage, il est précisé  
suivantes :

Section 8, parcelle n°222 d'une contenance de 245 m<sup>2</sup>  
Section 8, parcelle n°223 d'une contenance de 252 m<sup>2</sup>  
Section 8, parcelle n°225 d'une contenance de 3 360 m<sup>2</sup>  
Soit une surface totale de 3 857 m<sup>2</sup>


Le Conseil Communautaire en prend acte.

PJ : Procès-verbal d'arpentage.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





23036  
 Département  
**MOSELLE**  
 Commune  
**FOLSCHVILLER**

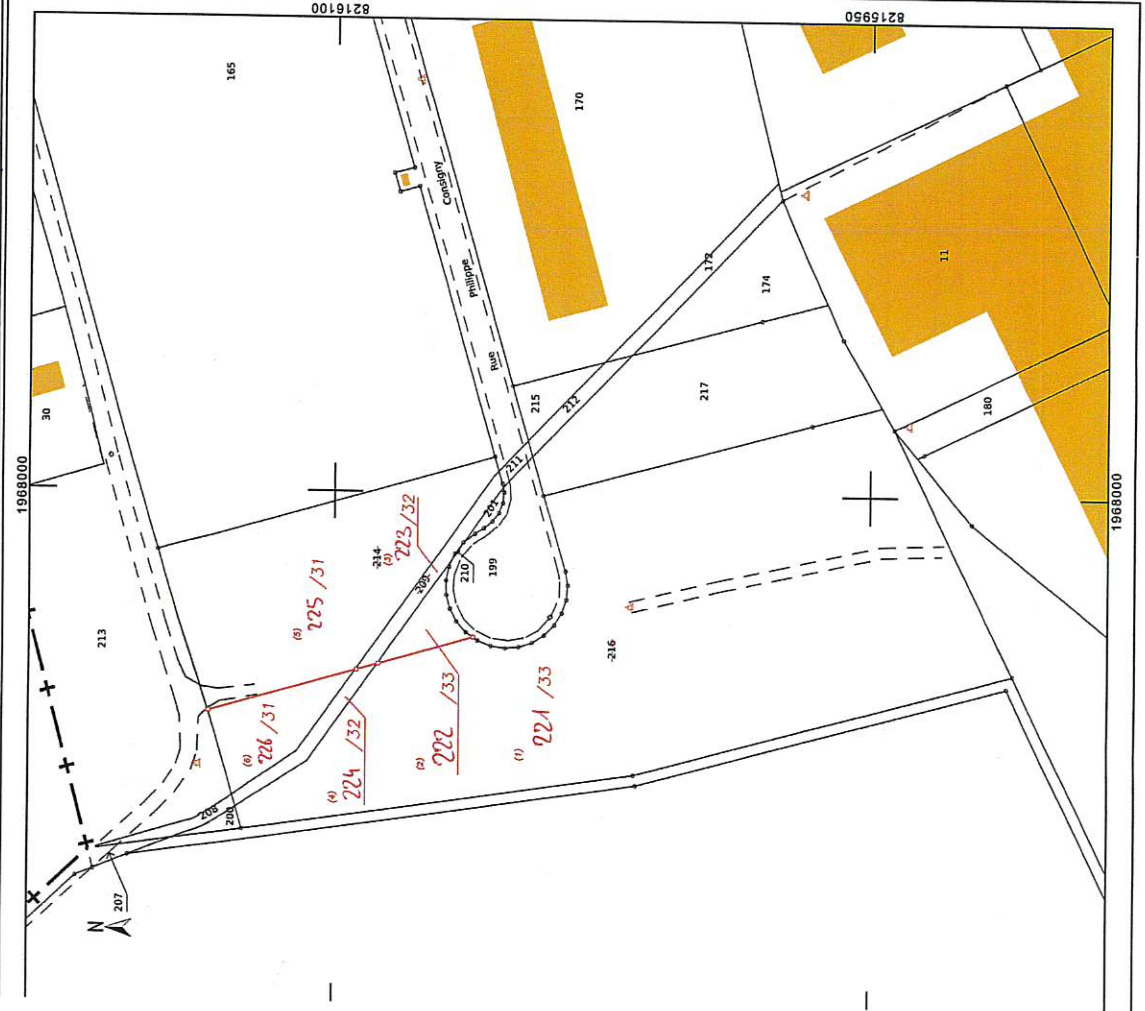
CADASTRE ET LIVRE FONCIER

Tribunal d'instance  
**SARREGUEMINES**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : MOSELLE  
 Commune : FOLSCHVILLER  
 Section : 8  
 feuille : 000 8 01  
 feuille d'origine : 1/2000  
 feuille d'échelle : 1/1500  
 date d'édition : 20/01/2023  
 seuil horaire de Paris  
 coordonnées en projection : RGF93CC49  
 022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait a été délivré par :  
**ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS**  
**Jean-Jacques BOUR**  
 49 bis Bd de Lorraine  
 57500 ST-AVOLD  
 N° D'INSCRIPTION 4080



# PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

No D'ORDRE DU DOCUMENT	P
	<b>920</b>

Section 8 Numéros : 209 - 214 - 216

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À SAINT AVOLD, le 19 Janvier 2023

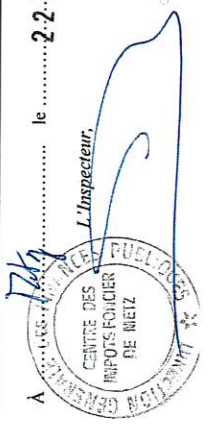
*Le Géomètre-expert,*



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

À Saint-Avold, le ..... **2-2-MARS-2023**

*L'Inspecteur,*





SITUATION NOUVELLE												
SECTION	Numéro	PARCELLAIRE	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ha	a	ca	Designation des bâtiments	11	12	
			FEUILLET	Numéro d'ordre								
7				9	Lieudit : Rue Philippe Consigny							
8	<sup>1</sup> 221	33			CASAS	1	21	17	terrain			
8	<sup>2</sup> 222	33			CASAS	2	45		terrain			
8	<sup>3</sup> 223	32			CASAS	2	52		terrain			
8	<sup>4</sup> 224	32			CASAS	2	05		terrain			
8	<sup>5</sup> 225	31			CASAS	33	60		terrain			
8	<sup>6</sup> 226	31			CASAS	6	35		terrain			
TOTAL										1	68	14

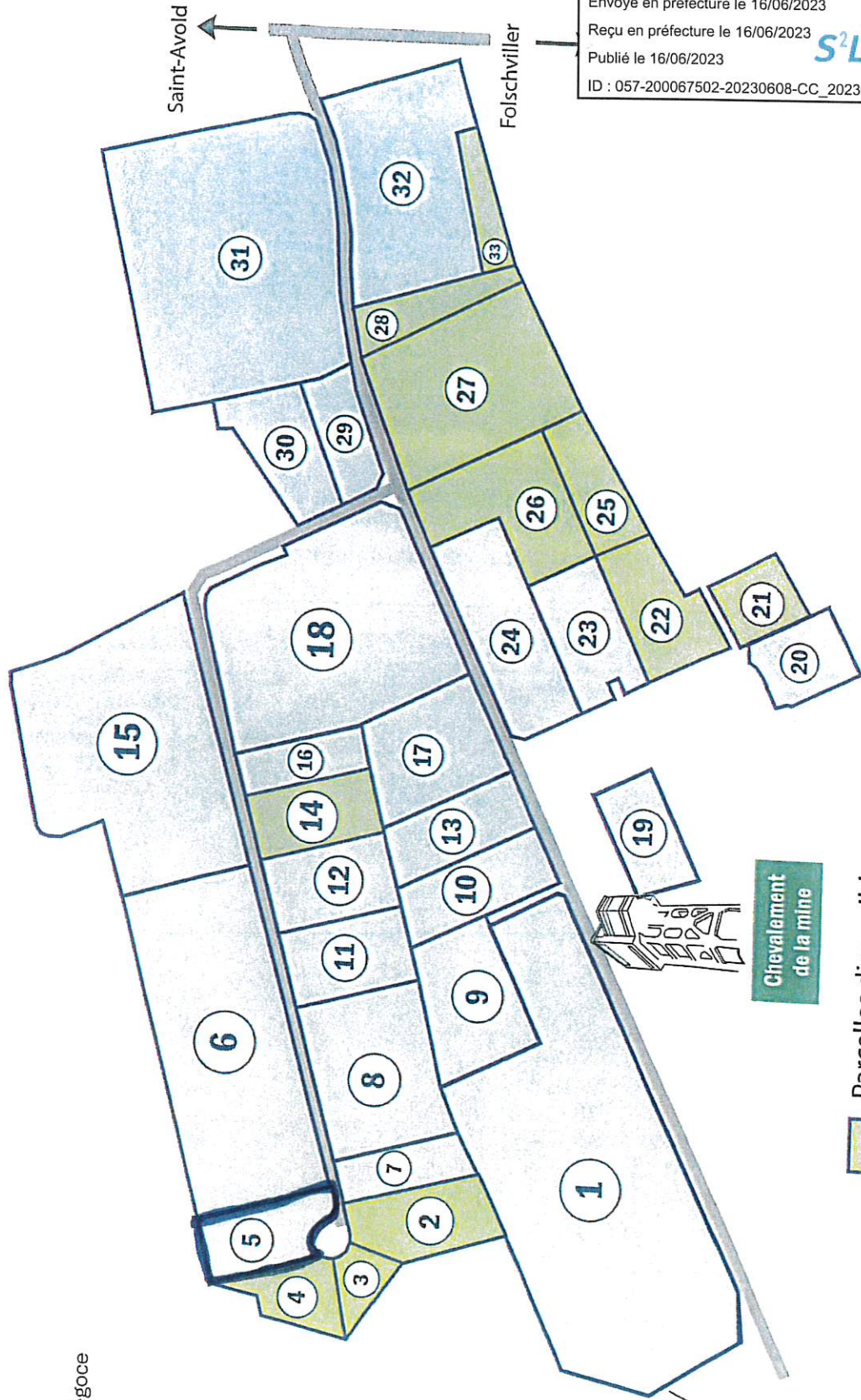
SITUATION ANCIENNE												
SECTION	Numéro	PARCELLAIRE	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance		Nature de culture		1	14	
			FEUILLET	Numéro d'ordre		ha	ca	Designation des bâtiments				
1				3								
8	216				CASAS	1	23	62	terrain			
8	209				CASAS	4	57		terrain			
8	214				CASAS	39	95		terrain			
TOTAL										1	68	14



# PARC INDUSTRIEL DU FURST FOLSCHVILLER



- 1 Neuhauser
- 2 CASAS : 47 ares
- 3 CASAS : 14 ares
- 4 CASAS : 28 ares
- 5 Grand Bleu
- 6 Messer
- 7 Phami Auto / Socomet
- 8 Auto pièces Folsh / Multinégoco
- 9 IMECA
- 10 Multinégoco
- 11 Straub
- 12 Lorraine Pavage
- 13 Montec
- 14 36 ares
- 15 Euromac2
- 16 Ferah
- 17 Flon / A double tour
- 18 SME
- 19 Cihan
- 20 Confibat
- 21 CASAS : 29 ares
- 22 CASAS : 53 ares
- 23 Idéal Concept
- 24 Remondis
- 25 CASAS : 38 ares
- 26 CASAS : 79 ares
- 27 CASAS : 140 ares
- 28 CASAS : 29 ares
- 29 Bams Energie / Sur Le Pouce /  
Moselle Signalisation /  
Guastacom
- 30 Twoclean
- 31 SFL
- 32 Mad Auto
- 33 CASAS : 21 ares



Parcelles disponibles

Parcelles occupées

Envoyé en préfecture le 16/06/2023  
Reçu en préfecture le 16/06/2023  
Publié le 16/06/2023  
ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_07-DE



03 87 92 84  
COMMUNAUTE@AGGLO-SAINT-AVOL  
WWW.AGGLO-SAINT-AVOL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

### Point n° 8

**OBJET : Parc industriel du FURST à FOLSCHVILLER – Cession d'un terrain au profit de la Société CHARPENTES WEBER SARL.**

**Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président**

M. le Président de la CASAS a été sollicité par la société CHARPENTES WEBER SARL pour l'acquisition d'un terrain à la Zone du Furst à FOLSCHVILLER. Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans tous les travaux liés à la charpente. Elle est d'ores et déjà implantée sur la commune de Folschviller et souhaite acquérir une parcelle afin de développer leur activité.



Sur proposition de la Commission de Développement Economique  
Conseil Communautaire est invité à :

1. Céder au profit de la société CHARPENTES WEBER ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer, un terrain cadastré section 8 parcelle n°219 d'une contenance de 3 714 m<sup>2</sup> au prix de 5 € le m<sup>2</sup> étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
2. Requérir l'inscription au Livre Foncier de Folschviller :
  - a) D'un droit à la résolution et d'une restriction au droit de disposer au profit de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour une durée de trois ans à compter de la date de l'acte notarié,
  - b) Du dépôt d'un permis de construire dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente et dont les travaux devront être réalisés sous un délai de 18 mois à compter de la signature dudit acte,
  - c) De respecter les dispositions du règlement d'urbanisme de la zone correspondante de la Commune de Folschviller.
3. Autoriser M. le Président de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié et lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

*PJ :*  
- *Plan de la zone*  
- *Avis du Domaine*

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

Après précisions apportées à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling concernant le nombre d'emplois créé, et en attendant le complément d'informations qui sera apporté par le service Développement Economique pour l'ensemble des installations d'entreprises sur le territoire, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_08-DE

S<sup>2</sup>LO



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction des Finances publiques de la Moselle**

Pôle d'évaluation domaniale

1 rue François de Curel

BP 41 054

57 036 METZ Cedex 1

Mél : ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Alain BASTIEN

Courriel : alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 03 87 52 96 65

Réf : 12409824 / 2023-57224-33775

Metz, le 16 mai 2023

**Le Directeur départemental des Finances  
publiques de la Moselle**

à

**Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération  
« Saint-Avold Synergie »**

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

**Nature de l'opération :** Cession d'un terrain à bâtir en zone d'activité économique.

**Adresse du terrain :** Parc Industriel de Fürst, 57 730 Folschviller, Moselle.

**Valeur vénale :** 500 €/a.



## 1 - CONSULTANT

**Consultant :** Communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », 10-12 rue du Général de Gaulle, 57 500 Saint-Avold.

**Affaire suivie par :** Mme BECKER, service du développement économique.

## 2 - DATES DE SUIVI

Date de consultation :	3 mai 2023
Date de report négocié :	-
Date de visite :	-
Date du dossier complet :	3 mai 2023

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Autre opération :	

### 3.2. Nature de la saisine

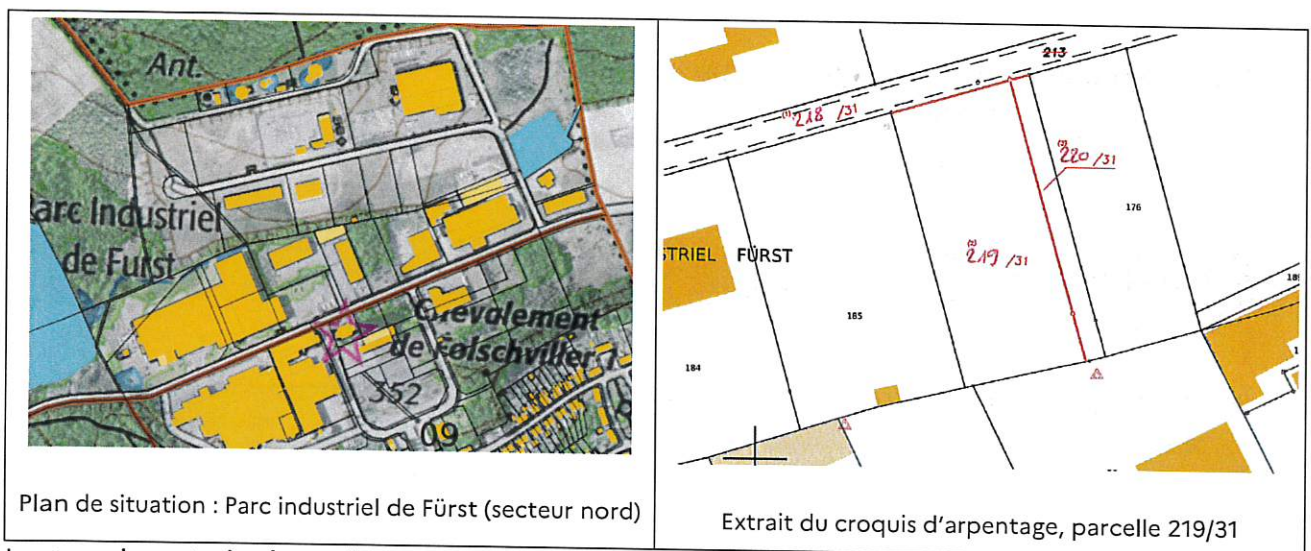
Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative	<input type="checkbox"/>

### 3.3. Projet et prix envisagé

La communauté d'agglomération souhaite céder un terrain sur le Parc Industriel de Furst, à Folschviller. La cession devrait se faire au profit de la société « CHARPENTES WEBER », sur la base de 5 €/m<sup>2</sup>, soit 500 €/are.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale



Le terrain est situé sur le parc industriel de Furst, au nord de Folschviller, une commune membre de la Communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », dans l'arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle, en Moselle.

### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

La parcelle 219 est desservie par une voirie tertiaire, se terminant en impasse, au nord du parc industriel.

### 4.3. Références cadastrales

Section 8, parcelle n° 219 d'une contenance de 37 a 14 ca<sup>1</sup>.

### 4.4. Descriptif

<sup>1</sup> PV d'arpentage n° 919, du 19 janvier 2023, certifié le 22 mars 2023.





La parcelle 219, de forme rectangulaire, a une superficie de 3 71 viabilisation, le terrain doit être considéré comme un « terrain à bâtir ».

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriétaire

Communauté d'Agglomération « Saint-Avold Synergie ».

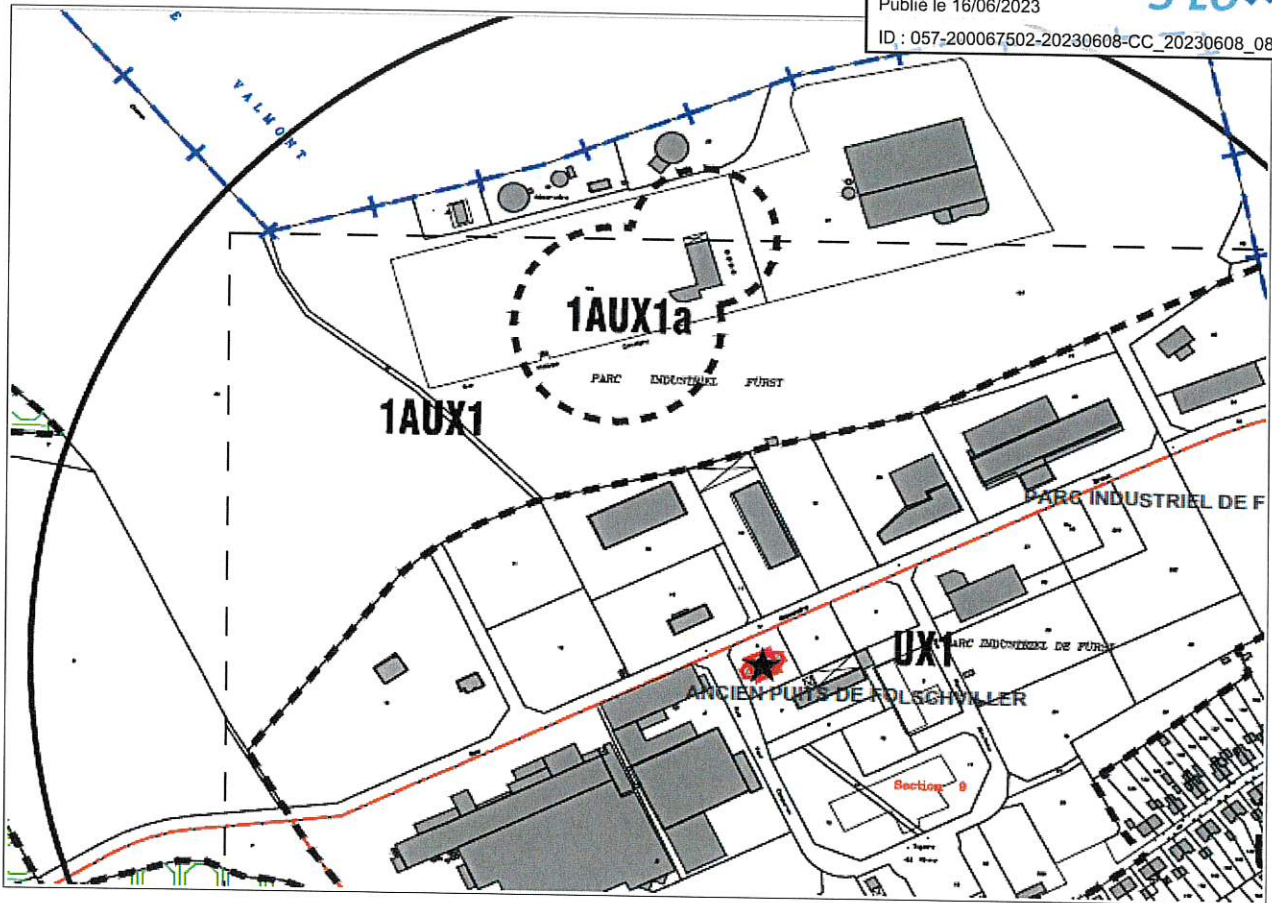
### 5.2. Situation locative

Libre. L'estimation a été réalisée « à l'état libre ».

## 6 - URBANISME

Commune	Événement	Prescription	Arrêt	Arrêté	Debut	Fin	Réception Conclusion	Approbation	Exécutoire
FOLSCHMILLER	Élaboration POS/PLU	01/08/72		-	01/06/77	30/06/77		18/01/1980	
FOLSCHMILLER	Révision POS/PLU	28/05/08	17/06/11	20/01/12	10/02/12	10/03/12	22/03/12	31/05/2012	18/06/2012
FOLSCHMILLER	Modification Simplifiée POS/PLU	30/08/12						18/10/2012	24/10/2012
FOLSCHMILLER	Mise à Jour POS/PLU							17/02/2014	
FOLSCHMILLER	Mise à Jour POS/PLU							22/04/2014	
FOLSCHMILLER	Mise à Jour POS/PLU							17/06/2014	
FOLSCHMILLER	Modification Simplifiée POS/PLU	-						29/01/2015	06/02/2015
FOLSCHMILLER	Mise à Jour POS/PLU	-						17/05/2018	

La commune dispose d'un document d'urbanisme depuis le 18 janvier 1980. Le document a été plusieurs fois révisé, modifié et mis à jours dans les années 1990 et 2000. Le règlement du PLU en vigueur a été approuvé le 31 mai 2012 et rendu exécutoire le 18 juin 2012. La dernière modification simplifiée du PLU a été approuvée le 19 décembre 2019 et rendue exécutoire le 24 décembre 2019.



Le plan de zonage du 29 janvier 2015 indique que la parcelle à évaluer est située en zone 1AUX1. La zone 1AUX est une zone d'urbanisation future non équipée, destinée essentiellement aux activités économiques. Cette zone comporte un secteur 1AUX1, correspondant à la zone d'extension de la zone industrielle du Fürst, dans lequel s'appliquent des règles plus spécifiques. La parcelle est donc pleinement constructible, sous réserve de respecter la vocation économique de la zone.

## 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été réalisée par la **méthode de comparaison**, à partir d'une étude du marché foncier local, en recherchant des termes de comparaison récents, sur la commune. La méthode de comparaison directe, s'appuyant sur les prix unitaires, a été privilégiée.

## 8 - ÉTUDE DE MARCHÉ

Compte tenu du zonage, les transactions concernant des terrains viabilisés, en zone 1AUX, ont été recherchées sur le parc industriel de Fürst.



Localisation	Transaction	Section	Parcelle	Zone	Superficie	Prix	Valeur à l'are	Observations
FOLSCHVILLER Parc industriel de Furst	01/08/2022	08 08 08	212 215 217	1AUX	30,02 a	15 010,00 €	500,00 €/a	Terrain à bâtir viabilisé sur Parc industriel de Furst (vente CASAS)
FOLSCHVILLER Parc industriel de Furst	18/02/2022	08	185	1AUX	50,00 a	25 000,00 €	500,00 €/a	Terrain à bâtir viabilisé sur Parc industriel de Furst (vente CASAS)
FOLSCHVILLER Parc industriel de Furst	13/12/2018	08	187	1AUX 1	3,71 a	2 671,00 €	719,95 €/a	Terrain à bâtir viabilisé sur Parc industriel de Furst

Comme on peut le constater, les prix unitaires observés sur cette zone sont homogènes et stables depuis plus de 15 ans. Les prix unitaires vont de 500 €/a à 720 €/a, conformément à la délibération du conseil communautaire du 12 septembre 2017, qui précise que les ventes, sur les zones d'activités économiques communautaires, doivent se faire sur une base allant de 300 €/a à 1 000 €/a<sup>2</sup>.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Compte tenu de la nature du terrain cessible et de sa configuration, la valeur dominante de 500 €/a, observée à deux reprises en 2022 sur la zone d'activités de Furst, pourra être retenue.

Sur cette base, la valeur vénale du terrain cessible peut se calculer de cette manière :

Références cadastrales	Contenance	x	Prix unitaire	=	Valeur
Section 8 parcelle 219	3 714 m <sup>2</sup>	x	5,00 €/m <sup>2</sup>	=	18 570,00 €

La valeur vénale du terrain cessible s'établit ainsi à 18 570,00 €. Cette valeur est exprimée hors taxes et hors droits.

## 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable 12 mois.

## 11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des informations communiquées par le consultant, et des éléments en possession du service à la date du présent avis. Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si les règles d'urbanisme applicables au terrain, ou les conditions du projet, étaient appelées à changer avant la cession.

<sup>2</sup> DCC du 12/09/2017 : Cessions de terrains industriels sur les zones d'activités économiques communautaires.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

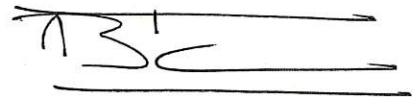
ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_08-DE

S<sup>2</sup>LOW

## 12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs, conformément à la loi du 17 juillet 1978, sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles. Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel. En cas de communication publique, il appartient au destinataire de cet avis d'occulter les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances  
Publiques et par délégation,



**Alain BASTIEN**

**Inspecteur des Finances Publiques**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPPER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

#### Point n° 9

**OBJET : Cession de terrain au profit de la Société DODO – Zone de la Vente Au Carreau.**

**Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président**

L'entreprise DODO a confirmé son intérêt pour acquérir les parcelles contiguës au bâtiment logistique existant dans la zone de la Vente au Carreau pour 3 € HT / le m<sup>2</sup>. Cette surface totale d'une contenance de 22 613 m<sup>2</sup> avait été réservée à la société en vue de leur projet d'extension.

La parcelle est cadastrée comme suit :  
Section 43 n°136 d'une contenance de 21 586 m<sup>2</sup>  
Section 59 n°300 d'une contenance de 1 027 m<sup>2</sup>  
Soit une contenance globale de 22 613 m<sup>2</sup>

S<sup>2</sup>LO

Après avis favorable de la Commission Développement  
Communautaire est invité à :

1. Céder au profit de la société DODO ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer, un terrain d'une contenance de 22 613 m<sup>2</sup>, restant à déterminer par arpentage, au prix de 3 € HT le m<sup>2</sup> étant précisé que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur,

2. Requérir l'inscription au Livre Foncier de Saint-Avold :

- a) D'un droit à la résolution et d'une restriction au droit de disposer au profit de la CASAS,
- b) Du dépôt d'un permis de construire dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente et dont les travaux devront être réalisés sous un délai de 18 mois à compter de la signature dudit acte,

3. Autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié et lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

PJ :

- Plan de la zone
- Avis du Domaine

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

M. René KAPFER, Conseiller Communautaire de Lelling souhaite savoir pourquoi habituellement les terrains sont vendus à 5 €/m<sup>2</sup>, contrairement à celui-ci qui est vendu à 3 €/m<sup>2</sup>.

M. le Président de la CASAS lui répond que ce terrain est enclavé sur l'arrière de la Société DODO et que seule cette Société peut y accéder.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA







**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_09-DE

SLO



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction des Finances publiques de la Moselle**  
Pôle d'évaluation domaniale  
1 rue François de Curel  
BP 41 054  
57 036 METZ Cedex 1  
Mél : [ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Metz, le 15 mai 2023

**Le Directeur départemental des Finances  
publiques de la Moselle**

à

**Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération  
« Saint-Avold Synergie »**

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Alain BASTIEN  
Courriel : [alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr)  
Téléphone : 03 87 52 96 65  
Réf : 11265162 / 2023-57606-34131

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

**Nature de l'opération :** Cession foncière.

**Localisation du terrain :** Zone de la « Vente au Carreau », Route du Puits, 57 500 Saint-Avold.

**Valeur vénale minimale :** 300 €/a.

## 1 - CONSULTANT

**Consultant :** Communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie »

**Affaire suivie par :** M. Bonnefois, DGS.

## 2 - DATES DE SUIVI

Date de consultation :	4 mai 2023
Date de report négocié :	-
Date de visite :	-
Date du dossier complet :	4 mai 2023

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Autre opération :	

### 3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative	<input type="checkbox"/>

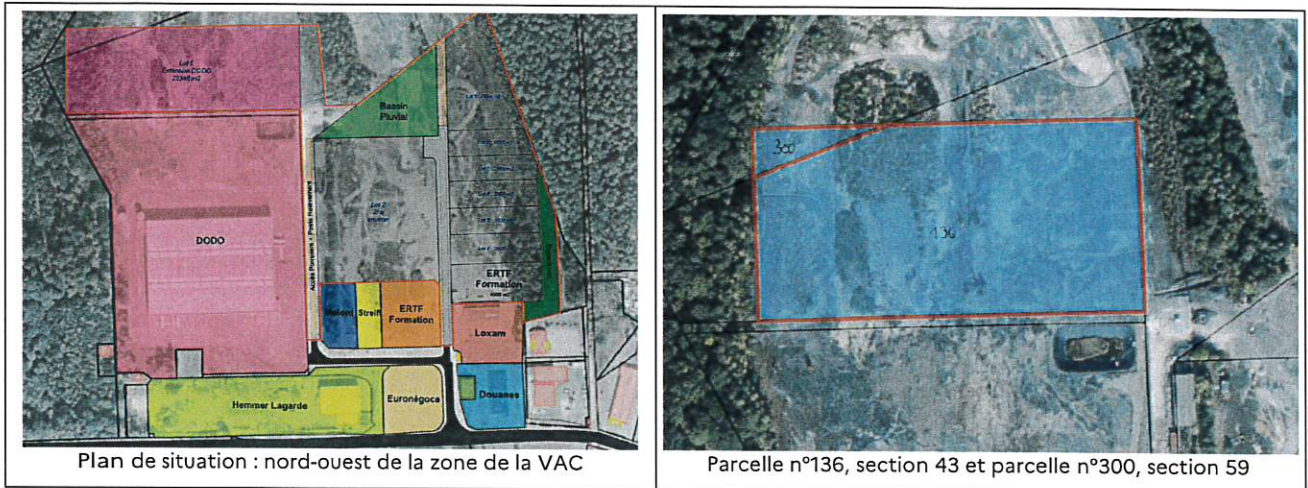
### 3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'un terrain d'activité sur la zone de la « Vente au Carreau » de Saint-Avold. Il est prévu que la cession se fasse au profit de la société DODO, déjà implantée sur une parcelle voisine, sur la base de 300 €/are.



## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale



Le terrain est situé à Saint-Avold, une commune membre de la communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », dans l'arrondissement de Forbach-Boulay, en Moselle. Accessible par la route du Puits, la zone d'activités de la « Vente au carreau » est située au nord de la commune, en périphérie de la zone urbanisée.

### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le terrain cessible est situé au fond de la zone d'activités, au nord du terrain occupé par la société DODO.

### 4.3. Références cadastrales

Section 43 parcelle n°136, d'une contenance de 2 ha 15 a 86 ca ;

Section 59 parcelle n°300, d'une contenance 10 a 27 ca ;

pour une contenance totale de 2 ha 26 a 13 ca.

### 4.4. Descriptif

Les deux parcelles forment un rectangle, d'environ 215 mètres de long, pour 105 mètres de large. Le terrain ainsi formé peut être considéré comme un terrain à bâtir.

## 5 - SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriétaire



Communauté d'Agglomération « Saint-Avold Synergie ».

## 5.2. Situation locative

Libre. L'estimation a été réalisée « à l'état libre ».

## 6 - URBANISME

Commune	Événement	Prescription	Arrêt	Arrêté	Debut	Fin	Réception Conclusion	Approbation	Exécutoire
SAINT-AVOLD	Élaboration POS/PLU	07/06/73		-	17/10/78	15/11/78		15/09/1981	
SAINT-AVOLD	Mise à Jour POS/PLU	-						10/07/2017	
SAINT-AVOLD	Mise à Jour POS/PLU	-						06/06/2018	
SAINT-AVOLD	Modification POS/PLU	09/01/19		28/03/19	25/04/19	27/05/19	04/06/19	09/10/2019	22/10/2019
SAINT-AVOLD	Mise à Jour POS/PLU	-						20/05/2019	
SAINT-AVOLD	Mise à Jour POS/PLU	-						23/06/2021	
SAINT-AVOLD	Modification POS/PLU	15/02/22		30/08/22	19/09/22	21/01/22			
SAINT-AVOLD	Révision POS/PLU	07/06/22							

La commune dispose d'un document d'urbanisme depuis 1981. La dernière modification du PLU est exécutoire depuis le 22 octobre 2019. La dernière mise à jour a été approuvée le 23 juin 2021. La modification prescrite en février 2022 est en cours.

Le terrain concerné est situé en zone 1AUx2 du PLU. La zone 1AUx est une zone d'urbanisation future non équipée, destinée essentiellement aux activités économiques. Les règles urbanistiques sont celles qui sont généralement appliquées dans ce type de zone. La sous-zone 1AUx2 est un secteur dans lequel des règles de hauteur spécifiques ont été fixées. Le terrain est donc pleinement constructible, sous réserve de respecter la vocation économique de la zone.

## 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été réalisée par la **méthode de comparaison**, à partir d'une étude du marché foncier local, en recherchant des termes de comparaison récents, sur la commune. La méthode de comparaison directe, s'appuyant sur les prix unitaires, a été privilégiée.



## 8 - ÉTUDE DE MARCHÉ

La valeur vénale du terrain a été déterminée en recherchant des transactions récentes sur le marché foncier local. Seules les dernières ventes effectuées dans la zone 1AUx2 ont été retenues.

Localisation	Date de la transaction	Section	Parcelle	Zone	Superficie	Prix	Prix unitaire	Observations
SAINT-AVOLD Route du Puits	04/06/2019	43	126	1AUx2	2965 m <sup>2</sup>	8 895,00 €	3,00 €/m <sup>2</sup>	Terrain à bâtir sur zone d'activités
SAINT-AVOLD Route du Puits	11/01/2019	43	127	1AUx2	1983 m <sup>2</sup>	7 932,00 €	4,00 €/m <sup>2</sup>	Terrain à bâtir sur zone d'activités
SAINT-AVOLD	04/09/2018	43	105	1AUx2	5058 m <sup>2</sup>	15 174,00 €	3,00 €/m <sup>2</sup>	Terrain à bâtir sur zone d'activités

L'analyse des transactions portant sur des terrains situés en zone 1AUx2 montre un marché homogène. Les prix unitaires vont de 3 €/m<sup>2</sup> à 4 €/m<sup>2</sup>, soit 300 €/a à 400 €/a, conformément à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération « Saint-Avold - Synergie » du 12 septembre 2017, portant sur le prix des terrains sur les zones d'activités communautaires.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du terrain doit ainsi se situer entre 300 €/a et 400 €/a. S'agissant d'une cession, la valeur dominante de 300 €/a pourra être retenue, comme valeur minimale.

Sur cette base, la valeur minimale de l'emprise foncière concernée par l'opération peut se calculer de cette manière :

Références cadastrales	Zone	Contenance totale	x	Prix unitaire	=	Valeur (HT)
Section 43 parcelle n°136	1AUx	215,86 are	x	300,00 €/are	=	64 758,00 €
Section 59 parcelle n°300	1AUx	10,27 are	x	300,00 €/are	=	3 081,00 €
		226,13 are			total	67 839,00 €
					montant arrondi à	67 800,00 €

La valeur vénale des deux parcelles à vendre s'établit ainsi à 67 839,00 €, montant arrondi à **67 800,00 €**. Cette valeur vénale est exprimée hors taxes et hors droits.

## 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable 12 mois.

## 11 - OBSERVATIONS

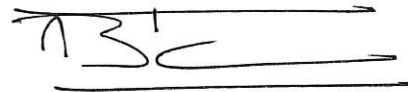
L'évaluation est réalisée sur la base des informations communiquées par le consultant, et des éléments en possession du service à la date du présent avis. Une nouvelle consultation du Pôle

d'évaluation domaniale serait nécessaire, si les règles d'urbanisme  
étaient appelées à changer avant la cession.

## 12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs, conformément à la loi du 17 juillet 1978, sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles. Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel. En cas de communication publique, il appartient au destinataire de cet avis d'occulter les données concernées.

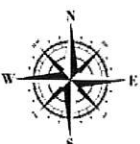
Pour le Directeur départemental des Finances  
Publiques et par délégation,



**Alain BASTIEN**

**Inspecteur des Finances Publiques**





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_09-DE

S<sup>2</sup>LOW

## 2 résultats sur la couche Parcellaire - Parcelle

Nom	N° de compte	Adresse parc.	n° de voirie de la parcelle	rép. voirie de la parcelle	Civilité propriétaire	Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Adresse prop.	n° de voirie du propriétaire	rép. voirie du propriétaire	CP propriétaire	Commune prop.	Surface DGI
606 43 136	+0101 0	PUITS ST AVOLD				SAINT-AVOLD SYNERGIE		AV CL EMEN CEAU	0		57500	ST AVOLD	21586
606 59 300	+0101 0	ZANG				SAINT-AVOLD SYNERGIE		AV CL EMEN CEAU	0		57500	ST AVOLD	1027





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BUJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTI, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BUJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laring) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

### Point n° 10

**OBJET** : Cession de terrain au profit de la Société ICF Ingénierie – Zone de la Vente Au carreau.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Par délibération du 6 octobre 2022, point n°8, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société ICF Ingénierie, cadastré section 43 n°143 et 144 à la Zone de la Vente au Carreau à SAINT-AVOLD d'une contenance d'environ 30 ares, au prix HT de 5 € le m<sup>2</sup> auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'acte et d'arpentage.

Après réception du procès-verbal d'arpentage, il est confirmé  
suivantes :

Section 43, parcelle n°161 d'une contenance de 3 824 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

PJ : Procès-verbal d'arpentage.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





23049  
 Département  
**MOSELLE**  
 Commune  
**SAINT AVOLD**

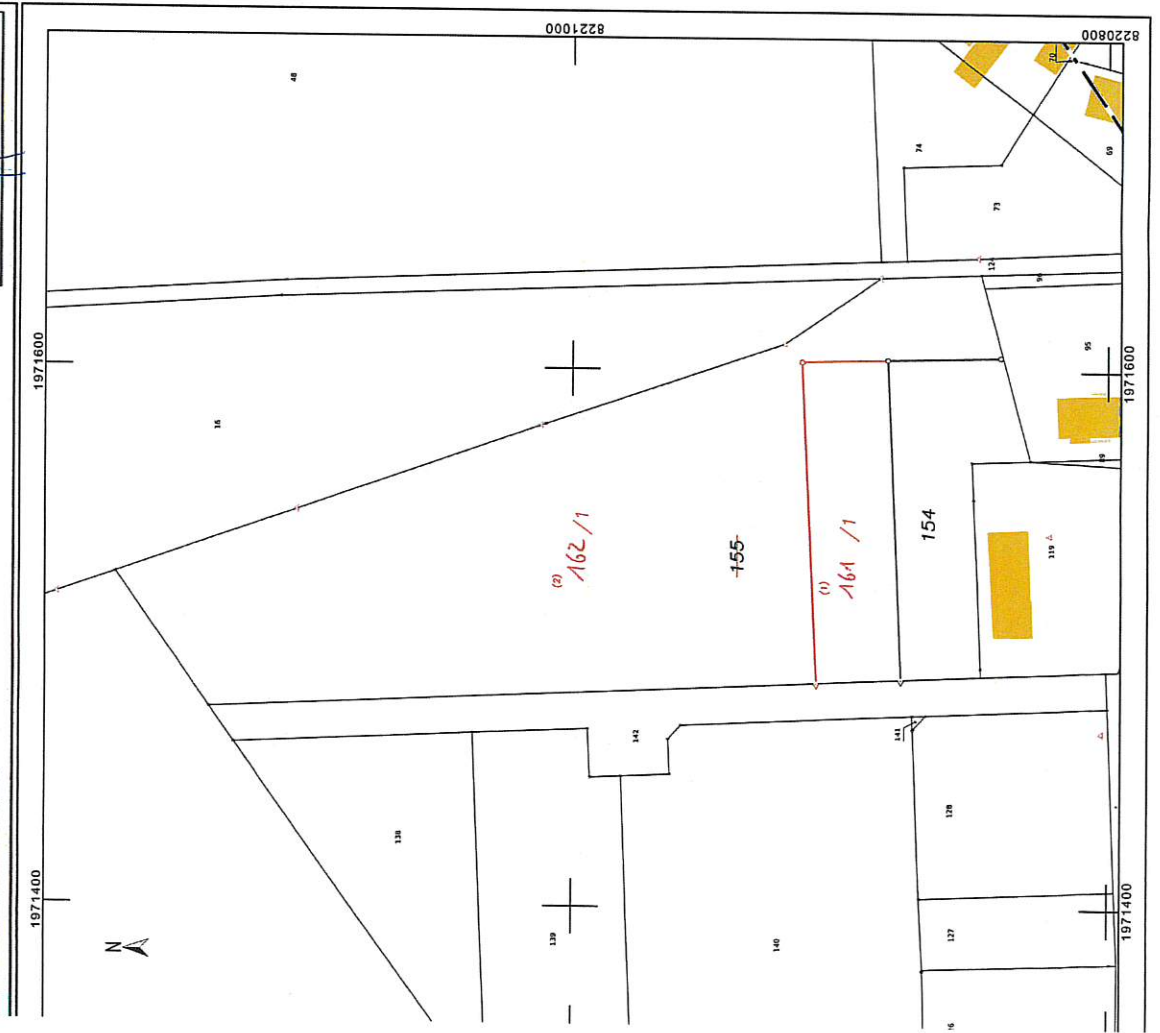
Tribunal d'instance  
**SARRREGUEMINES**

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : MOSELLE  
 Commune : SAINT AVOLD  
 Section : 43  
 Référence cadastrale : 1971400  
 Référence cadastrale : 1971600  
 Référence cadastrale : 1971800  
 Référence cadastrale : 8221000

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
**ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS**  
**Jean-Jacques BOUR**  
 49 bis Bd de Lorraine  
 57500 ST-AVOLD - Tél. 03.87.92.19.78  
 N° D'INSCRIPTION 4090



# PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

No D'ORDRE DU DOCUMENT  
**4371**

Section 43 Numéros : 155

**PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT**

Document établi et certifié exact

À SAINT AVOLD, le 08 Février 2023

*Le Géomètre-expert,*

**ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS**  
**Jean-Jacques BOUR**  
 49 bis Bd de Lorraine  
 57500 ST-AVOLD \ Tél. 03.87.92.19.78  
 N° D'INSCRIPTION 4090

**CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE**

À ..... le **11 MAI 2023**

*L'Inspecteur,*

Christophe RICHARD  
 Inspecteur  
 des Finances Publiques





SITUATION NOUVELLE											
SECTION	PARCELLAIRE	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ha	a	ca	Designation des bâtiments	11	12	
		Numéro	FEUILLET								
7	8	9	10	Lieudit : Route du Puits							
43	1 161		CASAS	38	24	terrain					
43	2 162		CASAS	2	43	terrain					
	1										
										TOTAL	2 81 73

SITUATION ANCIENNE											
SECTION	PARCELLAIRE	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ha	a	ca	Designation des bâtiments	5	6	
		Numéro	FEUILLET								
1	2	3	4								
43	155		CASAS	2	81	73	terrain				
										TOTAL	2 81 73





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laring) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLANME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héléne LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

#### Point n° 11

**OBJET** : Coordonnateur Contrat Local de Santé (CLS) Warndt Naborien.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Vu la délibération du 18 janvier 2023 point n°3, relative au Contrat Local de Santé (CLS) et à la modification des statuts de la CASAS ;

Le CLS est un outil innovant, qui permet de répondre au plus près aux besoins sanitaires et sociaux des populations d'un territoire afin de pallier les inégalités territoriales. Il vise à amplifier la dynamique de projet en matière de santé portée par les acteurs du territoire.

Le projet a pour objectif de mettre en place un coordonnateur Warndt Naborien. Il aura pour mission l'animation et la coordination (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Communautés de Communes de Freyming-Merlebach, du District Urbain de Faulquemont et du Warndt).

Il est en charge de l'animation de la démarche projet et a une mission de mobilisation partenariale.

L'action consiste à recruter un chargé de mission santé affecté sur des missions de coordination du CLS.

La CASAS procédera au recrutement de cet emploi à condition que les EPCI partenaires participent financièrement à hauteur égale de ce poste.

En liaison étroite avec l'ensemble des acteurs du domaine de la santé, l'ARS et les 4 EPCI, le coordonnateur aura pour mission :

- Participer à la finalisation du diagnostic du CLS
- Impulser et coordonner la dynamique autour du contrat local de santé sur le territoire Warndt Naborien
- Fédérer les acteurs de terrain dans la démarche du CLS
- Organiser la gouvernance du Contrat local de santé (Copil, Cotech, groupe de travail thématique)
- Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche (en amont, pendant et après) à l'aide d'un plan de communication entre autres et s'assurer de sa mise en œuvre
- Identifier les leviers et freins du territoire et l'évolution des besoins de santé de la population
- Assurer l'animation, la coordination et le suivi du CLS et de son programme d'actions pluriannuel
- Veiller à la mise en cohérence des actions du CLS avec les autres démarches territoriales et au respect du calendrier
- Soutenir la conception, le développement de la mise en œuvre des actions autour des partenariats locaux
- Conduire les évaluations inhérentes au CLS
- Participer à la diffusion d'une culture de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux.
- Assister et conseiller les élus et les acteurs dans le montage de projets et la recherche de financements
- Rendre compte sur l'état d'avancement du CLS, contribuer à l'évaluation et à la communication
- Assurer une veille et une analyse continue des enjeux de santé publique du territoire et des besoins de la population
- Coordonner et fédérer les acteurs du territoire, développer les partenariats, mobiliser les personnes ressources et les représentants des habitants

Le financement de ce coordonnateur se réalisera de la manière suivante :

- L'ARS Grand Est accorde au bénéficiaire (CASAS), pour la mise en œuvre de ce projet, ainsi qu'aux EPCI partenaires de cette opération, une subvention d'un montant maximum de 150 000 €, réparti à hauteur de 30 000 € par an pour une période allant de 2023 à 2027 et financera la moitié d'un temps plein du poste de Coordonnateur du CLS Warndt Naborien.





Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_11-DE

S<sup>2</sup>LOW



## PROGRAMMATION BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023



LE FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR) AU SERVICE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE SANTE POUR LE SOUTIEN DES ACTIONS CONTRIBUANT A LA TRANSFORMATION DU SYSTEME DE SANTE

### Convention

relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Grand Est au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire

Intitulé du projet	<b>Coordonnateur CLS Warndt Naborien</b>	
Bénéficiaire	<b>SAINT-AVOLD SYNERGIE - 20006750200019</b>	
N° Convention	<b>202300677</b>	
Années et montants de la convention	<b>Année(s) couverte(s) par la subvention</b>	<b>Montant maximum de la subvention pour l'année concernée</b>
	2023	30 000 €
	2024	30 000 €
	2025	30 000 €
	2026	30 000 €
	2027	30 000 €

### Liste des visas

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L1435-8 à L1435-11 et R1435-16 à D 1435-36-2 , D 1432-33, R 1432-57 à R 1432-66 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Paraphe bénéficiaire :



Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 174-1-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 ;

Vu le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRÉ, en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, et notamment l'article 158 ;

Vu l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2018/2103 du 18 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;

Vu l'arrêté ARS n°2018/1461 du 26 avril 2018 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2022 fixant pour l'année 2022 le montant des dotations des régimes obligatoires de base d'assurance maladie au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé

Vu l'avis du Conseil national de pilotage des agences régionales de santé en date du 5 avril 2019,

## Identification des parties

Entre :

D'une part, l'Agence régionale de santé Grand Est

<b>N° SIRET</b>	13000783400075
<b>Adresse</b>	3, boulevard JOFFRE
<b>Code postal - Commune</b>	54000 - NANCY
<b>Représentée par</b>	Madame Virginie CAYRÉ, La Directrice Générale

Ci-après dénommée « **ARS Grand Est** »,

Et d'autre part :

<b>Raison sociale</b>	SAINT-AVOLD SYNERGIE
<b>N° SIRET</b>	20006750200019
<b>N° FINESS</b> de financement (le cas échéant)	
<b>Code APE</b> (Activité principale exercée)	8411Z - Administration publique générale
<b>Statut juridique</b>	7348 - Communauté d'agglomération
<b>Adresse</b>	12 RUE DU GENERAL DE GAULLE
<b>Code postal - Commune</b>	57500 - ST AVOLD

**Représentée par**

(représentant légal et qualité du signataire)

Salvatore COSCARELLA, Président

**Coordonnées complémentaires**

(téléphone – mail)

0387928476

salvatore.coscarella@mairiedevalmont.fr

## ARTICLE 1 – Objet de la convention

Le bénéficiaire s'engage à réaliser le projet suivant, ci-après désigné « le projet »

### Objectif général du projet :

Le CLS est un outil innovant, qui permet de répondre au plus près aux besoins sanitaires et sociaux des populations d'un territoire afin de pallier les inégalités territoriales. Il vise à amplifier la dynamique de projet en matière de santé portée par les acteurs du territoire.

Le projet a pour objectif de mettre en place un coordonnateur dédié au CLS du territoire Warndt Naborien.

Le coordonnateur aura pour mission l'animation et la coordination du CLS à l'échelle de 4 EPCI (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Communautés de Communes de Freyming-Merlebach, du District Urbain de Faulquemont et du Warndt).

Le coordonnateur CLS est chargé de coordonner la démarche territoriale actée dans le cadre du CLS. Il est en charge l'animation de la démarche projet et une mission de mobilisation partenariale.

Le CLS Warndt Naborien couvrira 4 EPCI (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Communautés de Communes de Freyming-Merlebach, du District Urbain de Faulquemont et du Warndt).

### Contexte du projet :

Avec la fermeture au plus tard à l'horizon 2022 de la tranche à charbon de la centrale Émile Huchet, qui revêt un caractère de première importance, c'est tout le tissu économique dépendant de ce site industriel qui se trouve impacté : employés directs, sous-traitants, et emplois liés à l'économie résidentielle. Un défi s'impose dans le délai défini à toutes les parties prenantes économiques et sociales pour réduire les fractures sociales, proposer des emplois nouveaux, réussir la réindustrialisation prioritaire du site impacté et plus largement du Warndt Naborien, et sur un plus long terme, permettre à tous les habitants de bénéficier des nouvelles opportunités économiques et de leur développement que le projet de territoire met en perspective dans un contexte également de transition écologique.

Différents groupes de travail ont été mis en place pour accompagner cette transition. Dans ce cadre, il a été proposé de travailler autour des enjeux de la santé du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans l'axe stratégique 4 du projet du territoire Warndt Naborien.

Pour mieux répondre aux enjeux de santé du Territoire Warndt Naborien, l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Communautés de Communes de Freyming-Merlebach, du District Urbain de Faulquemont et du Warndt) se sont engagés le 29 novembre 2019 auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est dans une démarche de contractualisation d'un Contrat Local de Santé.

Cette démarche de CLS permettra au mieux d'articuler les politiques publiques locales en santé sur ce territoire et en lien avec le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est

Des enjeux ont été déjà identifiés sur le territoire :

- L'accès coordonné à des soins médicaux de proximité de qualité sur le territoire du Warndt Naborien, avec notamment l'intensification de la télémédecine.
- La mise en œuvre de conditions favorables à l'installation de jeunes médecins, en concertation avec les élus et les acteurs du territoire.
- La promotion et l'accompagnement du travail en équipe des professionnels de santé.



- L'élaboration d'un contrat local de santé, à l'échelle de l'ensemble du Warndt Naborien, tenant compte des points communs et des synergies à développer, mais aussi des spécificités locales de chaque EPCI.

Des rencontres en 2019 ont fait émergées des pistes de travail :

- Réflexion avec l'hôpital de proximité et les établissements de FILIERIS pour conforter l'offre de 1er secours
- Soutien à l'installation de nouveaux professionnels de santé et d'accueil des stages.
- Prise en compte du volet santé mentale dans le cadre du projet du territoire.
- Développement de la Télémédecine dans le cadre d'un appel à projet porté par le Conseil départemental, le Conseil régional et l'ARS.

Le CLS a vocation à assurer au niveau local, la coordination des financeurs, et des politiques ayant un impact sur la santé mais aussi la coordination des acteurs.

A travers ce CLS, centré, les différentes parties prenantes s'engageront sur l'élaboration et le développement d'actions et les moyens à mettre à disposition.

La population, les professionnels et les institutions trouverons dans ce dispositif, en articulation avec les dispositifs déjà existants (atelier santé ville, contrat de ville, contrat de ruralité...), un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité et une pérennité des actions.

#### Le projet relève-t-il de la politique de la ville ?

Non

#### Territoires d'intervention :

Zone géographique ou territoire de réalisation du projet

Département(s) : Moselle

EPCI :

- Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
- Communautés de Communes de Freyming-Merlebach
- Communautés de Communes Du District Urbain de Faulquemont
- Communautés de Communes du Warndt

#### Déclinaisons opérationnelles du projet :

Pour contribuer à l'objectif général du projet, le bénéficiaire s'engage à mener les actions suivantes :

**Action : Coordonnateur CLS Territoire Warndt Naborien MI1-1-6 : Contrats locaux de santé (CLS)**

Montant 2023 : 30 000 €

Montant 2024 : 30 000 €

Montant 2025 : 30 000 €

Montant 2026 : 30 000 €

Montant 2027 : 30 000 €

#### Description détaillée de l'action :

L'action consiste à recruter un chargé de mission santé affecté sur des missions de coordination du CLS.

En liaison étroite avec l'ensemble des acteurs du domaine de la santé, l'ARS et les 4 EPCI, le coordonnateur aura pour mission :

- Participer à la finalisation du diagnostic du CLS
- Impulser et coordonner la dynamique autour du contrat local de santé sur le territoire Warndt Naborien :

- Fédérer les acteurs de terrain dans la démarche du CLS
- Organiser la gouvernance du Contrat local de santé (Copil, Cotech, groupe de travail thématique)
- Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche (en amont, pendant et après) à l'aide d'un plan de communication entre autre et s'assurer de sa mise en œuvre
- Identifier les leviers et freins du territoire et l'évolution des besoins de santé de la population
- Assurer l'animation, la coordination et le suivi du CLS et de son programme d'actions pluriannuel
- Veiller à la mise en cohérence des actions du CLS avec les autres démarches territoriales et au respect du calendrier
- Soutenir la conception, le développement de la mise en œuvre des actions autour des partenariats locaux
- Conduire les évaluations inhérentes au CLS
- Participer à la diffusion d'une culture de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux.
- Assister et conseiller les élus et les acteurs dans le montage de projets et la recherche de financements
- Rendre compte sur l'état d'avancement du CLS, contribuer à l'évaluation et à la communication
- Assurer une veille et une analyse continue des enjeux de santé publique du territoire et des besoins de la population
- Coordonner et fédérer les acteurs du territoire, développer les partenariats, mobiliser les personnes ressources et les représentants des habitants

**Typologie(s) de l'action :**

Coordination locale

**Thématique(s) de l'action :**

1 : Thématique principale concernée

2 à 4 : Thématiques secondaires concernées

Autre: multi-thématique

1

**Population(s) de l'action :**

Tout public

1

**Mesures d'évaluation des moyens mis en œuvre pour la réalisation des actions :**

Indicateurs de moyens (nombre de réunions, nombre de participants...)	Outils d'évaluation (fiches d'émargement, analyse des documents de communication, etc.)	Personne(s) en charge de l'évaluation (fonction et coordonnées)	Date à laquelle sera effectuée l'évaluation
Nombre de partenaires mobilisés et acteurs manquant	tableau de suivi du pilotage CLS	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028
Nombre de mobilisation des ressources financières	tableau de suivi du pilotage CLS	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028
Nombre de programmation mise en œuvre et des actions, report, modification et suppression	tableau de suivi du pilotage CLS	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028



Nombre d'instances, participants et typologie : COTECH, COPIL, groupes de travail	tableau de suivi du pilotage CLS	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028
Nombre de communication vers les acteurs de terrain et la population	tableau de suivi du pilotage CLS	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028

**Mesures d'évaluation de l'atteinte de l'objectif général du projet :**

Indicateurs de résultats (nb de personnes ayant acquis des connaissances, nb de personnes déclarant avoir changé leur comportement...)	Outils d'évaluation (questionnaire, focus groupe, etc.)	Personne(s) en charge de l'évaluation (fonction et coordonnées)	Date à laquelle sera effectuée l'évaluation
Nombre d'amélioration des parcours de santé en terme d'accessibilité, lisibilité et sécurité	synthèse et analyse	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028
Nombre d'interventions combinées sur plusieurs déterminants de la santé	Synthèse et analyse	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028
Nombre de déclouonnement et coordination des politiques publiques dont politique de la ville	Synthèse et analyse	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028
Nombre d'évolution des pratiques professionnelles	Synthèse et analyse	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028
Nombre de nouveaux partenariats, caractéristiques	Synthèse et analyse	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028
Nombre d'objectifs stratégiques du CLS atteint, par objectif, oui/non/partiellement	Synthèse et analyse	coordonnateur CLS	31/03/2024 31/03/2025 31/03/2026 31/03/2027 31/03/2028

Il bénéficie pour cela d'une subvention relevant du Fonds d'Intervention Régional (FIR) dans les conditions fixées par la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les recommandations de l'ARS Grand Est, qui, le cas échéant, lui ont été adressées.

## ARTICLE 2 – Période de la convention

### 2.1 Période de réalisation du projet

La période de réalisation du projet est comprise entre le 01/01/2023 et le 31/12/2027. Cette période correspond à la durée pendant laquelle le bénéficiaire est habilité à réaliser le projet dans les conditions fixées par la présente convention.

### 2.2 Période d'acquittement des dépenses

Le bénéficiaire est tenu d'acquitter l'ensemble des dépenses relatives au projet durant la période de réalisation.

### 2.3 Période de validité de la convention

La période de validité de la convention est comprise entre le 01/01/2023 et le 31/12/2027. Toute prorogation devra faire l'objet d'un avenant au cours de la période de validité de la présente convention, dans les conditions définies à l'article 7.

## ARTICLE 3 – Subvention

### 3.1 Montant de la subvention

L'ARS Grand Est accorde au bénéficiaire, pour la mise en œuvre de son projet, une **subvention d'un montant maximum de 150 000 €**, conformément aux budgets prévisionnels présentés en annexe 2. Cette subvention se décompose de la manière suivante :

- Un montant maximum de 30 000 € au titre de l'année 2023
- Un montant maximum de 30 000 € au titre de l'année 2024
- Un montant maximum de 30 000 € au titre de l'année 2025
- Un montant maximum de 30 000 € au titre de l'année 2026
- Un montant maximum de 30 000 € au titre de l'année 2027

L'ARS Grand Est finance la moitié d'un temps plein du poste de coordonnateur du CLS Warndt Naborien.

### 3.2 Coût éligible du projet

Afin de pouvoir être considérées comme des coûts éligibles du projet, les dépenses doivent répondre aux critères généraux suivants :

- Couvrir des actions réalisées pendant la période de réalisation du projet (article 2.1) et acquittées pendant la période d'acquittement des dépenses (article 2.2)
- Être liées et nécessaires à la réalisation du projet
- Ne pas être déclarées dans le cadre d'un autre projet bénéficiant d'un soutien financier de l'ARS Grand Est
- Être effectivement acquittées par le bénéficiaire

### 3.3 Contrôle de l'utilisation des financements obtenus



L'ARS Grand Est pourra procéder à tout moment à un contrôle sur pièces et/ou sur place et à une vérification de l'utilisation des financements attribués, tant en ce qui concerne la réalisation du projet que la destination des fonds.

Le bénéficiaire doit donner toutes facilités à l'ARS Grand Est pour la mise en œuvre de ces contrôles auxquels le bénéficiaire ne peut s'opposer.

## ARTICLE 4 – Modalités de versement

### 4.1 Echancier et imputation comptable

La subvention d'un montant maximum de 150 000 € sera versée en une ou plusieurs modalités définies ci-après :

Imputation comptable	Montant	% du montant total maximum de la subvention	Date prévisionnelle de versement
MI1-1-6 : Contrats locaux de santé (CLS)	30 000 €	20%	A la signature de la convention par les 2 parties
MI1-1-6 : Contrats locaux de santé (CLS)	30 000 €	20%	01/04/2024
MI1-1-6 : Contrats locaux de santé (CLS)	30 000 €	20%	01/04/2025
MI1-1-6 : Contrats locaux de santé (CLS)	30 000 €	20%	01/04/2026
MI1-1-6 : Contrats locaux de santé (CLS)	30 000 €	20%	01/04/2027

### 4.2 Conditions de versement

La subvention sera créditée sur le compte du bénéficiaire dont les coordonnées bancaires sont jointes en annexe 1 selon les procédures comptables en vigueur.

L'ordonnateur de la dépense est **La Directrice Générale** de l'ARS Grand Est.

Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'ARS Grand Est.

Les contributions financières de l'ARS Grand Est mentionnées au paragraphe 4.1 ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- L'inscription des crédits au budget de l'ARS Grand Est
- Le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1, 5 et 6 sans préjudice de l'application de l'article 8 ;
- La vérification par l'ARS Grand Est que le montant de la subvention n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 3.

### 4.3 Modalités de reversement à un bénéficiaire ultime

Le bénéficiaire de la subvention est :

- Autorisé à reverser tout ou partie de la subvention versée pour l'objet financé ;
- N'est pas autorisé à reverser la subvention versée pour l'objet financé ;

Si aucune case n'est cochée, la subvention octroyée ne peut être reversée

Sous l'hypothèse d'une autorisation de reversement :

- ✓ Le bénéficiaire ultime est soumis aux mêmes dispositions que le bénéficiaire de la subvention en matière de justifications qualitatives et financières dans l'emploi de la subvention ;
- ✓ Le bénéficiaire de la subvention doit solliciter, préalablement à son action de reversement, l'ARS Grand Est pour en déterminer le montant ;

## ARTICLE 5 – Documents à fournir

Le bénéficiaire s'engage à fournir à l'ARS Grand Est les pièces suivantes :

Un bilan d'exécution intermédiaire devra être transmis à l'ARS Grand Est le 31/03/2024 au plus tard.  
Un bilan d'exécution intermédiaire devra être transmis à l'ARS Grand Est le 31/03/2025 au plus tard.  
Un bilan d'exécution intermédiaire devra être transmis à l'ARS Grand Est le 31/03/2026 au plus tard.  
Un bilan d'exécution intermédiaire devra être transmis à l'ARS Grand Est le 31/03/2027 au plus tard.  
Un bilan d'exécution final devra être transmis à l'ARS Grand Est le 31/03/2028 au plus tard.

Ce bilan d'exécution final comprenant le rapport d'activité du projet, le rapport financier, le rapport d'évaluation ainsi que l'attestation complétés pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Dans le cas où l'ARS a donné au bénéficiaire un accès au portail "Ma Démarche Santé", celui-ci devra saisir ces bilans en ligne.

Ces documents devront être certifiés conformes, tamponnés ou cachetés, et signés, par le représentant légal de la structure bénéficiaire, avant envoi à l'ARS Grand Est par voie électronique à l'adresse suivante :

[ars-grandest-dt57-animation-territoriale@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt57-animation-territoriale@ars.sante.fr)

- Dans un délai de 6 mois au plus tard, les derniers états financiers ou, le cas échéant, les derniers comptes annuels de la structure bénéficiaire de la subvention et le rapport du commissaire aux comptes,
- Le dernier rapport d'activité de la structure bénéficiaire de la subvention.

Enfin, dans le cadre des actions de suivi, contrôle, évaluation, le bénéficiaire s'engage à répondre à toute demande d'information ou de production de documents que formulerait l'ARS ou toute autre personne mandatée par elle.

## ARTICLE 6 – Engagement du bénéficiaire

En contrepartie de la subvention accordée, le bénéficiaire s'engage :

### 6.1 Engagements administratifs

- À mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions citées à l'article 1 de la présente convention ;
- À informer l'ARS Grand Est, dès qu'il en a connaissance, de tout changement :
  - D'adresse ;
  - De coordonnées bancaires ;
  - De ses statuts ou de son règlement intérieur ;
  - De l'instance décisionnelle ;
- À soumettre à l'ARS Grand Est, dès qu'elle en a connaissance, toute modification juridique ou administrative du projet ;



- À informer l'ARS Grand Est, en cas de retard dans le calendrier de mise en œuvre des travaux ;
- À se tenir à jour de ses cotisations sociales.

#### **Engagements budgétaires**

- À adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux dispositions réglementaires ;
- À utiliser la subvention exclusivement pour les dépenses directement liées à l'objet mentionné à l'article 1 et couvertes par la subvention de l'ARS ;
- À signaler à l'ARS Grand Est les autres soutiens financiers ;
- À fournir ses comptes annuels certifiés, le cas échéant, dans les 3 mois suivant la clôture de l'exercice ;
- À fournir toutes pièces justificatives nécessaires à l'ARS Grand Est ;
- À ne pas utiliser la dotation allouée pour toute autre action que celles mentionnées dans la présente convention ;
- À reverser les sommes indûment versées ou indûment utilisées, telles que décrites à l'article 10 [Clauses de reversement].

#### **6.3 Engagements en termes de communication externe**

- Le bénéficiaire de la subvention s'engage à mentionner le soutien apporté par l'ARS Grand Est à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique organisée par ses soins au titre du projet financé.
- L'utilisation du logo de l'ARS Grand Est sur les documents destinés au public impose une demande préalable auprès de l'ARS Grand Est
- Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre de ses propres opérations, ne puisse en aucun cas porter atteinte à l'ARS Grand Est ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que l'ARS Grand Est apporte sa caution ou son soutien à ces partenaires.

## **ARTICLE 7 – Modification des conditions d'exécution du projet**

Un avenant doit être établi à l'initiative de l'une ou l'autre des parties dans les cas suivants :

- Modification du changement de dénomination du bénéficiaire
- Toute modification des articles 1 à 5.

Cet avenant ne peut être valablement conclu que s'il prend la forme d'un accord écrit signé des deux parties pendant la période fixée dans l'article 2.3 de la présente convention.

## **ARTICLE 8 – Suspension et résiliation**

### **8.1 Suspension du projet liée à un cas de force majeure**

L'une ou l'autre des parties peut être amenée à suspendre la mise en œuvre du projet si des circonstances exceptionnelles, notamment en cas de force majeure, rendent cette mise en œuvre impossible ou excessivement difficile.

Il est entendu par force majeure tout événement irrésistible et imprévisible qui empêche l'une des parties de la convention d'exécuter tout ou partie de ses obligations conventionnelles.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit, aussitôt après sa survenue, en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce courrier doit être accompagné de toutes les informations circonstanciées utiles, et notamment préciser la nature, la durée probable, les effets prévisibles de cet événement et la date prévisionnelle de reprise.

Le bénéficiaire reprend la mise en œuvre du projet dès que les conditions sont réunies pour ce faire et en informe l'ARS Grand Est.

Néanmoins, toute modification de la fin des périodes définies dans l'article 2 devra faire l'objet d'une demande écrite par le bénéficiaire et nécessitera :

- Soit, si accord des deux parties, la mise en place d'un avenant à cette convention
- Soit la résiliation de la présente convention

### 8.2 À l'initiative du bénéficiaire

Le bénéficiaire peut renoncer à la subvention et mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'ARS Grand Est au moins deux mois avant la date d'effet envisagée.

Le bénéficiaire est tenu de respecter l'ensemble des obligations contractuelles pour les sommes engagées par lui dans le cadre du projet.

Le bénéficiaire est tenu de reverser tout ou partie de la subvention dans les conditions définies à l'article 10 (Clauses de reversement de la subvention).

### 8.3 À l'initiative de l'ARS

L'ARS Grand Est peut décider de mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au bénéficiaire et précisant les motifs de la suspension des financements, sans indemnité quelconque de sa part, dans les circonstances suivantes :

- Lorsque le bénéficiaire n'exécute pas l'une des obligations qui lui incombent, conformément aux dispositions prévues par la convention et ses annexes ;
- En cas de fraude avérée ;
- Lorsque le bénéficiaire refuse de se soumettre aux contrôles et audits menés par les services compétents ;

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la date d'accusé de réception du courrier de l'ARS Grand Est pour apporter à cette dernière ses observations par lettre recommandée avec accusé de réception et peut demander dans ce délai à être entendu par l'ARS Grand Est. Il utilise, le cas échéant, ce délai pour répondre à ses obligations conventionnelles.

A défaut de régularisation dans le délai imparti, l'ARS Grand Est notifiera au bénéficiaire le retrait de la décision de financement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 8.4 Effets de la résiliation

La date d'accusé de réception de la lettre recommandée de demande de résiliation du bénéficiaire ou de notification définitive de la résiliation par l'ARS Grand Est constitue la date effective pour la prise en compte du calcul du montant des sommes dues au bénéficiaire au titre de la présente convention.

Les sommes dues au bénéficiaire à cette date sont limitées aux dépenses éligibles acquittées par le bénéficiaire déclarées dans le cadre du bilan d'exécution accepté par l'ARS Grand Est, après contrôle du service fait.

A défaut, aucun paiement ne pourra être effectué et l'ARS Grand Est procédera au recouvrement des sommes indûment versées.

## ARTICLE 9 – Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relève du tribunal administratif territorialement compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## ARTICLE 10 – Clauses de reversement de la subvention

L'ARS Grand Est pourra récupérer tout ou partie des financements déjà versés au titre des engagements non mis en œuvre après analyse du bilan d'exécution.

L'ARS Grand Est procédera à la récupération des sommes indûment perçues par l'émission d'un ordre de reversement ou d'un titre de recettes dont le bénéficiaire s'acquittera dans un délai de 30 jours calendaires.

Le reversement partiel ou total de la subvention pourra être exigé en cas de :

- Résiliation du projet dans les conditions fixées à l'article 8 ;
- De non-respect des dispositions prévues à l'article 5 et à l'article 6 ;
- De décisions prises à la suite d'un contrôle ou à un audit mené par les services compétents conduisant à une remise en cause des montants retenus par l'ARS Grand Est après contrôle de service fait.

### Cas des associations et établissements privés :

Lorsque le financement reçu au titre du FIR en année N n'a pas pu être utilisé en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par le bénéficiaire envers l'ARS Grand Est est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" (compte 6894) et au passif du bilan dans le compte 194 "fonds dédiés sur subvention de fonctionnement". L'année suivante, les sommes inscrites sous cette rubrique sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements par le crédit du compte 789 "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

### Cas des établissements publics (ES EMS) :

Lorsque le financement reçu au titre de la présente convention en année N n'a pas pu être utilisé en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par le bénéficiaire envers l'ARS Grand Est est inscrit en crédit du compte 487 « produit constaté d'avance » et en débit des comptes de la classe 7 qui ont supporté la recette. Cette opération donne lieu à émission d'un titre de réduction ou d'annulation.

L'année suivante, les sommes inscrites sous cette rubrique sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements par le crédit des comptes de classe 7 intéressés et en débit du compte 487 « produit constaté d'avance ». Cette opération donne lieu à émission d'un titre de recettes.

## ARTICLE 11 – Données à caractère personnel

L'ARS Grand Est procède à un traitement de données personnelles ayant pour finalité la gestion du FIR (Fonds d'Intervention régional).

Ce traitement est mis en œuvre sur le fondement des articles L.1435-10 et R1435-26 et suivants du Code de la Santé Publique ainsi que de l'article 6-1-C ("le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis") du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD).

Les données à caractère personnel vous concernant seront conservées l'année en cours et les 4 ans suivant la date de signature du présent contrat ; elles ne peuvent être communiquées qu'aux agents de l'ARS Grand Est en charge de la gestion de ce contrat FIR.

Conformément au RGPD et à la loi n°78 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Loi Informatique et Libertés), le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement de ses données.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant par courrier postal à :

**Délégué à la protection des données  
Agence Régionale de Santé Grand Est  
3, boulevard JOFFRE  
54000 - NANCY**

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_11-DE



ou par mail à [ars-grandest-dpo@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dpo@ars.sante.fr)

Vous disposez, par ailleurs, d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données et de la Loi Informatique et Libertés.

## ARTICLE 12 – Dispositions finales

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention et du suivi de son exécution.

Fait à Nancy, le

Le bénéficiaire,

Agence régionale de santé Grand Est

Salvatore COSCARELLA,

Madame Virginie CAYRÉ,

Le Président.

La Directrice Générale

**Cachet de la structure**



**ANNEXE 1**

**202300677 - Coordonnateur CLS Warndt Naborien**

Extrait d'un relevé d'identité bancaire du bénéficiaire

<b>CODE BANQUE/ÉTABLISSEMENT</b> 30001	<b>CODE GUICHET</b> 00529	<b>N° DE COMPTE</b> G5780000000	<b>CLÉ RIB</b> 29
-------------------------------------------	------------------------------	------------------------------------	----------------------

<b>I.B.A.N</b>	FR273000100529G578000000029
----------------	-----------------------------

<b>B.I.C</b>	BDFEFRPPCCT
--------------	-------------

Communauté d'Agglomération  
**Saint-Avoid Synergie**



**057113 - 0 TRESORERIE SAINT-AVOLD**

**Coordonnées bancaires**

**RIB**

Code flux	Auto / Classique	Code banque	Code guichet	N° compte
053	Automatisé	30001	00529	G5780000000 - 29

**IBAN**

Code flux	Auto / Classique	ZONE1	ZONE2	ZONE3	ZONE4	ZONE5	ZONE6	ZONE7	BIC associé
053	Automatisé	FR27	3000	1005	29G5	7800	0000	029	BDFEFRPPXXX

Paraphe bénéficiaire :

**ANNEXE 2**

Budget prévisionnel pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027 :

CHARGES				MONTANT PRÉVU
<b>60 - Achats</b>				<b>0 €</b>
601 - Prestations de services				0 €
602 - Achats matières et fournitures				0 €
603 - Autres fournitures				0 €
<b>61 - Services extérieurs</b>				<b>0 €</b>
613 - Locations				0 €
614 - Documentation				0 €
615 - Entretien et réparation				0 €
616 - Assurance				0 €
618 - Divers				0 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				<b>0 €</b>
622 - Rémunérations intermédiaires et honoraires				0 €
623 - Publicité, publication				0 €
625 - Déplacements, missions				0 €
627 - Services bancaires, autres				0 €
<b>63 - Impôts et taxes</b>				<b>0 €</b>
631 - Impôts et taxes sur rémunération				0 €
635 - Autres impôts et taxes				0 €
<b>64 - Charges de personnel</b>				<b>150 000 €</b>
641 - Total rémunération des personnels				0 €
Secrétaire				0 €
Coordinateur administratif				150 000 €
Coordinateur médical				0 €
Coordinateur paramédical				0 €
Médecin				0 €
IDE				0 €
Masseur Kinésithérapeute				0 €
Diététicienne				0 €
Chargé de projet				0 €
Autres professionnels				0 €
645 - Charges sociales				0 €
648 - Autres charges de personnel				0 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>				<b>0 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>				<b>0 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>				<b>0 €</b>
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>				<b>0 €</b>
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>				<b>0 €</b>
<b>Frais financiers</b>				<b>0 €</b>
<b>Autres</b>				<b>0 €</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>				<b>0 €</b>
860 - Secours en nature				0 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et de services				0 €
862 - Prestations				0 €
863 - Personnel bénévole				0 €
<b>Total</b>				<b>150 000 €</b>

PRODUITS				MONTANT PRÉVU
74 - Subventions d'exploitation	ARS			150 000 €
<b>Total</b>				<b>150 000 €</b>



Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.  
NATURELLEMENT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTI, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héléne LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

#### Point n° 12

**OBJET** : Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité – Reversement des subventions versées par délégation.

**Rapporteur** : M. Bernard JACQUOT, Vice-Président

Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président de la CASAS à la mise en place de l'Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité.

En exécution de cette délibération, le Conseil Communautaire prend acte des subventions qui ont été allouées aux différentes sociétés concernées par ce dispositif ayant fait l'objet d'un examen préalable par le Comité de pilotage le 5 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023  
Reçu en préfecture le 16/06/2023  
Publié le 16/06/2023  
ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_12-DE

En précisant, qu'un dossier supplémentaire est en attente du versement d'un montant de 11 655,65 €. Celui-ci sera régularisé dès réception des factures acquittées.

*PJ : Tableau récapitulatif des aides octroyées.*

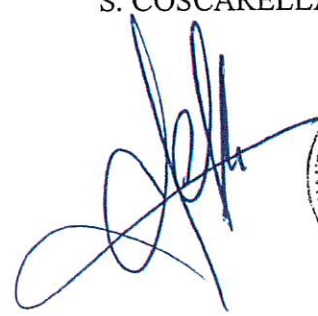
**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





**Tableau recensant les aides**

**Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité**

Raison sociale de l'entreprise	Commune	Activité de l'entreprise	Montant total des dépenses subventionnables	Montant de la subvention accordée par la CASAS
SAS SANTA SERVICES GENERALE DES SERVICES	SAINT-AVOLD	Activité de prestations de services au domicile des particuliers	11 703,17 €	3 510,95 €
LEONIDAS	SAINT-AVOLD	Commerce de chocolats, salon de thé	46 538,20 €	13 961,46 €
AUTO ECOLE BALTACI	SAINT-AVOLD	Auto-école	17 037,62 €	5 111,29 €
SAS - LE COIN DU DESSERT	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	Pâtisserie	40 324,92 €	8 064,99 €
ANGE ET DELICES	SAINT-AVOLD	Pâtisserie et salon de thé	32 049 €	9 614,70 €
<b>TOTAL</b>				<b>40 263,39 €</b>

Copil n°1 : 75 605,79 €

Copil n°2 : 40 263,39 € + 11 655,65 € (en attente)

Envoyé en préfecture le 16/06/2023  
 Reçu en préfecture le 16/06/2023  
 Publié le 16/06/2023  
 ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_12-DE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS, M.  
TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLANME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héliène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

#### Point n° 13

**OBJET : Transport Urbain – Exonération de cotisation Versement Mobilité pour l'Association La Croix Rouge Française gérant la crèche de Morhange.**

**Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président**

Par courrier en date du 13 avril 2023, Madame Sandra CORVACHO CARTON, Directrice du Pôle Petite Enfance Grand Est à la Délégation Régionale Grand Est de la Croix Rouge Française, a sollicité M. Le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour bénéficier d'une exonération de la Taxe sur le Versement Mobilité, pour son association, dans le cadre de la gestion du multi-accueil « Le Petit Navire » situé à Morhange.



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la Taxe sur le Versement Mobilité aux fondations ou associations à but non lucratif et dont l'activité revêt un caractère social, la Commission « Transports » réunie en date du 22 mai 2023, a émis un avis favorable à cette requête et invite le Conseil Communautaire à :

- Exonérer de la Taxe sur le Versement Mobilité, « La Croix Rouge Française », association réunissant les 3 conditions cumulatives d'exonération ;

- Accorder ladite exonération pour 3 années, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, étant précisé que la situation du bénéficiaire fera l'objet d'un nouvel examen à cette date ;

- Notifier la présente délibération aux services de l'URSSAF.

### Discussions :

M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire de Morhange s'interroge pourquoi la CASAS n'exonère pas tout le monde car il s'agit de la 2<sup>ème</sup> demande cette année. Il précise que, s'il suffit d'un courrier, tout le monde peut le faire. Il souligne que la demande qui avait été adressée par le CMSEA avait recueilli un avis négatif.

M. Gaston ADIER, Vice-Président rappelle que lors de la demande d'exonération de la Résidence du Parc à Carling en janvier dernier, il avait dû quitter la salle et n'a pas pu défendre le dossier. Il estime que les 3 conditions étaient également réunies. Il a eu honte que cette demande recueille tant de vote contre alors qu'il s'agit d'un établissement pour nos parents et nos grands-parents. Il pense que l'ancien Président était plus en faveur des personnes âgées que le Président actuel, ce que le Président ne peut laisser dire et invite chacun à venir voir ce qu'il a fait en faveur des personnes âgées dans sa commune de Valmont.

M. ADIER votera pour ce point mais regrette fortement les votes du mois de janvier. Il précise qu'il fera une demande pour l'EHPAD de Carling.

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président rappelle qu'il faut obligatoirement un arrêté pour que les conditions soient réunies.

M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling demande que les choses soient clarifiées pour éviter ce genre de discussions à l'avenir.

M. Philippe RENARD, Vice-Président évoque les 3 conditions obligatoires auxquelles on ne peut déroger et confirme que si celles-ci sont réunies, il n'y a aucun problème pour la demande d'exonération du Versement Mobilité.

M. René KAPFER, Conseiller Communautaire de Lelling demande le coût de l'exonération.

M. Robert BINTZ, Vice-Président et Rapporteur du point précise qu'il s'agit de 0.60 % de la masse salariale et que ce chiffre est seulement connu de l'URSSAF.

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse s'interroge sur le pourquoi du vote du Conseil Communautaire si cette exonération est obligatoire.

M. YILDIRIM lui précise qu'en tant que délégué transport, la CASAS a pour obligation de faire voter ces demandes en Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_13-DE



**Décision du Conseil Communautaire :**

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : M. Jean-Luc KLEIN (Suisse) et son Mandant, M. Laurent MENIERE (Racrange)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TRELUELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTI, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héliène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

### Point n° 14

**OBJET : Gare routière – Règlement d'exploitation.**

**Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président**

Vu la loi du 6 août 2015 portant, notamment, sur la libéralisation du transport de passager par autocar,

Vu l'article L. 3114-6 du code des transports impose aux exploitants des gare routières de définir et mettre en œuvre des règles d'accès des entreprises de transport public routier transparentes, objectives et non discriminatoires.

Vu de l'ordonnance N°2016-79 du 26 janvier 2016 relative à la recodification des dispositions du code des transports relatives à l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières (AREFER), devenue l'Autorité de Régulation des Transports,

Considérant l'obligation pour les exploitants de gare routière d'établir un règlement d'exploitation relatif à cet équipement,

Considérant qu'au regard de sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la gestion, l'exploitation et le contrôle à l'intérieur de la gare routière de Saint-Avold relèvent de l'autorité de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

Considérant la nécessité de doter la gare routière d'un tel règlement d'exploitation,

Le règlement d'exploitation de la gare routière de Saint-Avold (ci-joint en annexe) régissant, notamment : les conditions d'accès à l'aménagement, de circulation et de stationnement, d'accès et de circulation des piétons, les activités prohibées, les règles d'hygiène et de sécurité, la redevance ...

Par ailleurs, il vous est proposé de maintenir le principe de non-perception d'une redevance pour l'entrée en gare routière des bus et autocars et de préciser que la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie se réserve la possibilité, par délibération, d'instaurer un droit d'entrée et d'une redevance pour occupation d'un emplacement.

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres de la Commission « Transports », le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Valider le règlement d'exploitation de la gare routière de Saint-Avold,
- 2) Maintenir la non-perception de redevance pour l'entrée des bus et cars en gare routière,
- 3) Autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son Représentant à comparaître à la signature dudit règlement ainsi que de tous documents utiles à son entrée en vigueur, sa mise en œuvre et son application.

PJ :

- Règlement d'exploitation

### **Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,  
NATURELLEMENT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS, M.  
TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDENY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héléne LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérg-Vinrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

#### Point n° 15

**OBJET** : Dissolution du SIE de Folschviller – Acquisition de terrains sur le ban de Longeville-Lès-St Avold.

**Rapporteur** : M. Jean MEKETYN, Vice-Président

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie détient la compétence « Eau » sur le territoire de Folschviller et Valmont depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Selon la loi NOTRe, les engagements antérieurs au transfert de  
du repreneur, sauf avis contraire des parties. De ce fait, depuis la dissolution du Syndicat des Eaux  
de Folschviller la CASAS est donc compétente dans le cadre de la régularisation d'un ancien  
dossier d'acquisition de parcelles appartenant aux conjoints VILM et situées sur le ban de Longeville  
les Saint-Avold. A savoir que cette acquisition n'avait pu s'effectuer à cause des différents  
problèmes de succession.

Le SIE de Folschviller, par délibération du 09 août 2007, avait fixé à cent euros l'are le prix  
d'acquisition de ces terrains cadastrés comme suit :

Section 14 n°581 d'une contenance de 19.71 ares  
Section 14 n°579 d'une contenance de 19.93 ares  
Section 14 n°578 d'une contenance de 18.85 ares  
Section 14 n°582 d'une contenance de 25.43 ares  
Section 14 n°568 d'une contenance de 5.08 ares  
Section 14 n°569 d'une contenance de 1.12 ares  
Section 14 n°571 d'une contenance de 1.96 ares  
Section 14 n°573 d'une contenance de 2.20 ares

Soit une contenance globale de **94a 28ca.**

Les services de la CASAS ont donc consulté l'avis de France Domaine et il en ressort que la  
valeur vénale des terrains s'établit au montant HT de 9 428 €.

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. À entériner l'acquisition de ces parcelles au prix de 9 428 € HT, étant entendu que  
les frais afférents à cette opération seront supportés par la CASAS ;
2. Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie  
ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

*PJ : Avis du Domaine*

### **Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA







**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction des Finances publiques de la Moselle**  
Pôle d'évaluation domaniale  
1 rue François de Curel  
BP 41 054  
57 036 METZ Cedex 1  
Mél : ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Alain BASTIEN  
Courriel : alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 03 87 52 96 65  
Réf : 11123793 /2023-57413-05810

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_15-DE

S<sup>2</sup>LOW - SD



**FINANCES PUBLIQUES**

Metz, le 17 mars 2023

**Le Directeur départemental des Finances  
publiques de la Moselle**

à

**Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération  
« Saint-Avold Synergie »**

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

**Nature de l'opération :** Projet d'acquisition foncière.  
**Localisation des terrains :** Lieudit « Roderiss », Longeville-lès-Saint-Avold, Moselle.  
**Valeur vénale :** 100 €/a.

**1 - CONSULTANT**

**Consultant :** Communauté d'Agglomération « Saint-Avold Synergie », 10-12 rue du Général de Gaulle, 57 500 Saint-Avold.

**Affaire suivie par :** Mme. BECKER, Service « Développement économique ».

**2 - DATES DE SUIVI**

Date de consultation :	23 janvier 2023
Date de report négocié :	-
Date de visite :	-
Date du dossier complet :	23 janvier 2023

**3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE****3.1. Nature de l'opération**

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input checked="" type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Autre opération :	

**3.2. Nature de la saisine**

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016:	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

**3.3. Projet et prix envisagé**

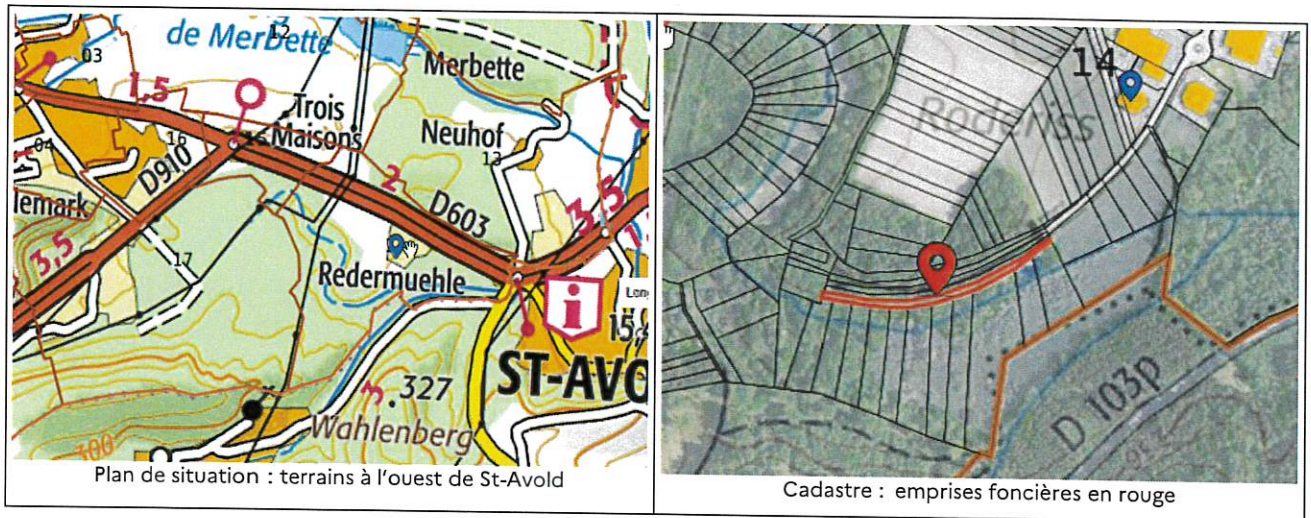
Acquisition foncière, par la Communauté d'Agglomération, après dissolution du syndicat intercommunal des eaux de Folschviller, dont elle reprend les activités. Un compromis de



vente ayant été signé par les propriétaires et le syndicat des eaux  
forages ayant été effectués après cette date, cette acquisition doit régulariser la situation<sup>1</sup>.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale



Les terrains sont situés sur le territoire communal de Longeville-lès-Saint-Avold, dans l'arrondissement de Forbach-Boulay, en Moselle.

### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Les terrains se trouvent en dehors de la zone urbanisée, au sud de la RD 603.

### 4.3. Références cadastrales

Section 14 n°581 d'une contenance de 19,71 ares (ancienne parcelle 97) ;  
 Section 14 n°579 d'une contenance de 19,93 ares (ancienne parcelle 99) ;  
 Section 14 n°578 d'une contenance de 18,85 ares (ancienne parcelle 100) ;  
 Section 14 n°582 d'une contenance de 25,43 ares (ancienne parcelle 78) ;  
 Section 14 n°568 d'une contenance de 5,08 ares (issue de la division de la parcelle 75) ;  
 Section 14 n°569 d'une contenance de 1,12 ares (issue de la division de la parcelle 75) ;  
 Section 14 n°571 d'une contenance de 1,96 ares (issue de la division de la parcelle 74) ;  
 Section 14 n°573 d'une contenance de 2,20 ares (issue de la division de la parcelle 73) ;  
 pour une contenance totale de **94 a 28 ca<sup>2</sup>**.

<sup>1</sup> Courrier de l'étude notariale « Kuhn et Mercier » à la CASAS du 4 novembre 2022.

<sup>2</sup> PV d'arpentage du 5 mars 2008, certifié le 25 juillet 2008.

#### 4.4. Descriptif

Les terrains naturels sont accessibles par un sentier, de type forestier.

### 5 – SITUATION JURIDIQUE

#### 5.1. Propriétaires

Mesdames Elisabeth CANTON, Marie-Noëlle SCHWEITZER et Rolande BASCANS.

#### 5.2. Situation locative

Non précisée. L'estimation a été réalisée « à l'état libre ».

### 6 - URBANISME

En l'absence de PLU, le règlement national d'urbanisme (RNU) s'applique à la commune.

### 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été réalisée par la **méthode de comparaison**, à partir d'une étude du marché foncier local, en recherchant des termes de comparaison récents, sur la commune. La méthode de comparaison directe, s'appuyant sur les prix unitaires, a été privilégiée.

### 8 - ÉTUDE DE MARCHÉ

La recherche de termes de comparaison s'est portée sur les ventes de terrains en secteur « non constructible », soit en zone naturelle ou en zone agricole, sur la commune de Longeville-lès-Saint-Avold.

Date	Section	Parcelle	Zone	Superficie	Prix total	Prix /are	Observations
17/12/2020	14 14 14	189 190 514	NC	8492 m <sup>2</sup>	7 000,00 €	82,43 €/a	Terres agricoles
23/10/2020	7 7 7	207 182 184	NC	23428 m <sup>2</sup>	12000 €	51,22 €/a	Terres agricoles
10/08/2020	14 14	308 310	NC	3490 m <sup>2</sup>	2094 €	60,00 €/a	Terres agricoles
10/08/2020	14 14	308 310	Nc	3490 m <sup>2</sup>	2 094,00 €	60,00 €/a	Terres agricoles
13/06/2019	14 14	300 302	NC	2031 m <sup>2</sup>	2031 €	100,00 €/a	Terres agricoles

En zone non constructible, les prix unitaires des terrains libres vont de 51,22 €/a, prix unitaire



observé en section 7, en octobre 2020, à 100 €/a, prix unitaire 2019, pour un terrain de même nature.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Pour déterminer la valeur des parcelles concernées, la transaction de juin 2019, observée en section 14, pourra être retenue.

Sur la base de 100 €/a, la valeur des terrains peut se détailler de cette manière :

Références cadastrales	Nature du terrain	Contenance	x	Prix unitaire	=	Montant
Section 14 parcelle 581	Terrain naturel	19,71 a	x	100 €/a	=	1971
Section 14 parcelle 579	Terrain naturel	19,93 a	x	100 €/a	=	1993
Section 14 parcelle 578	Terrain naturel	18,85 a	x	100 €/a	=	1885
Section 14 parcelle 582	Terrain naturel	25,43 a	x	100 €/a	=	2543
Section 14 parcelle 568	Terrain naturel	5,08 a	x	100 €/a	=	508
Section 14 parcelle 569	Terrain naturel	1,12 a	x	100 €/a	=	112
Section 14 parcelle 571	Terrain naturel	1,96 a	x	100 €/a	=	196
Section 14 parcelle 573	Terrain naturel	2,20 a	x	100 €/a	=	220
		<b>94,28 a</b>				
					<i>Total</i>	<b>9 428,00 €</b>
					<i>Montant arrondi à</i>	<b>9 400,00 €</b>

La valeur des terrains s'établit ainsi à 9428,00 €, montant arrondi à **9400,00 € HT**.

## 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable 12 mois.

## 11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des informations communiquées par le consultant, et des éléments en possession du service à la date du présent avis. Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire, si les règles d'urbanisme applicables aux terrains étaient appelées à changer avant l'acquisition.

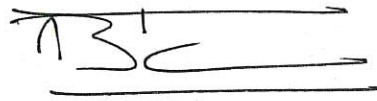
## 12 - COMMUNICATION À DES TIERS ET SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs, conformément à la loi du 17 juillet 1978, sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles. Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel. En cas de communication publique, il appartient au destinataire de cet avis d'occulter les données concernées.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023  
Reçu en préfecture le 16/06/2023  
Publié le 16/06/2023  
ID: 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_15-DE

S<sup>2</sup>LOW

Pour le Directeur  
Publiques et par délégation,



**Alain BASTIEN**  
Inspecteur des Finances Publiques



Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.  
NATURELLEMENT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 79** .....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héléne LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaélan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

#### Point n° 16

**OBJET** : Rapport sur le prix de l'eau et la Qualité du Service Public d'eau potable 2022 sur le territoire de Diesen, Porcellette et Saint-Avold.

**Rapporteur** : M. Jean MEKETYN, Vice-Président

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sollicitée,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-5, qui relate la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, qui doit être présenté par une délibération à l'assemblée communautaire ;

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes et être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_16-DE

S'LO

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers de la  
mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de  
l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Après présentation de ce rapport, le Conseil Communautaire prend acte du rapport sur le  
prix et la qualité du service public d'eau potable qui sera mis en ligne sur le site  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010, en publiant les  
indicateurs de performance sur le SISPEA.

*PJ : Rapports*

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,  
NATURELLEMENT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

• **Conseillers élus** : 79 ..... • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 50

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 2

M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 16

M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;

• **Absents excusés** : 8

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)

• **Absents non excusés** : 5

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

### Point n° 17

**OBJET** : Cinéma en plein-air – Convention de partenariat.

**Rapporteur** : M. Philippe RENARD, Vice-Président

La CASAS organise l'opération « Cinéma en plein Air » durant les mois de juin, juillet et août.

Le nombre de séances dépend de la disponibilité du prestataire et du budget disponible.

Les séances sont gratuites pour la population.

Pour renforcer la convivialité de cette manifestation, les communes participantes prennent en charge l'organisation de l'événement avec l'aide d'une ou plusieurs associations locales.

Le choix du film est laissé à la discrétion de la commune et de ses communes sœurs. Les communes destinées à un public familial sont privilégiées. Le film devra avoir au moins un an d'exploitation en salle.

Afin d'assurer la qualité du projet, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur un partenariat avec un organisme extérieur qui participe à la programmation et à la mise en œuvre technique du projet.

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie s'engage à financer les séances (frais de distribution et techniques liés à la diffusion des films, frais kilométriques).

Pour garantir le bon fonctionnement de cette opération et s'assurer que les conditions requises seront réunies, le Président propose qu'une convention de partenariat entre les Communes participantes et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie soit établie.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Approuver l'opération « Cinéma en Plein Air », suivant la convention annexée,
- 2) Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette animation, étant précisé que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif.

*PJ : Convention de partenariat*

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





# CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

## « Cinéma en plein air »

- Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie en matière de promotion du territoire ;
- Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie du 06 juin 2023 ;
- Il est convenu ce qui suit,

Entre

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,  
Sise 10,12 rue du Général De Gaulle BP 20046 57502 Cedex Saint-Avold  
Représentée par Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président

Et

La commune de....., représentée par ....., Maire

### **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION**

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, soucieuse d'offrir à la population une animation auprès de ses habitants, organise l'opération « Cinéma en plein air » durant les mois de juin, juillet et août et propose à ses communes d'accueillir la projection d'un film sur une soirée.

Pour renforcer la convivialité de cette manifestation, les communes participantes prennent en charge l'organisation de l'événement avec l'aide d'une ou plusieurs associations locales.

Le choix du film est laissé à la discrétion de la commune et de l'association mais les séances destinées à un public familial sont privilégiées. Le film devra avoir au moins un an d'exploitation en salle.

Afin d'assurer la qualité du projet, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur un partenariat avec un organisme extérieur qui participe à la programmation et à la mise en œuvre technique du projet.

Les films sont diffusés en numérique avec du matériel de projection itinérant.

L'objet de la présence convention est de fixer les obligations réciproques des parties et d'encadrer les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

## **ARTICLE 2. ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE**

Dans le cadre de cette opération, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie s'engage à :

- Coordonner l'opération avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle ;
- Assurer la communication autour de l'événement (site internet de la collectivité, bulletin communautaire, affiches, panneau pocket et réseaux sociaux) et s'engage à transmettre un visuel personnalisé à chaque commune avec l'affiche du film, la date et le lieu.
- Accompagner la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Moselle dans la préparation technique avec les communes membres ;
- Financer les frais de distribution, les frais techniques liés à la diffusion du film et les frais kilométriques.

## **ARTICLE 3. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE ACCUEILLANT UNE SEANCE DE CINEMA**

La commune accueillant la diffusion du film en plein air s'engage à :

- Fournir gratuitement un lieu de diffusion adapté et public : place, stade, parking
- Accueillir la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et la Fédération des Foyers Ruraux dans le cadre d'une visite technique du lieu de diffusion de la séance de cinéma,
- Prévenir la gendarmerie, la sous-préfecture,
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes,
- Eteindre toutes les lumières présentes sur le site (lampadaires, magasin...)
- Prévoir si possible un tableau électrique accessible, armoire étanche avec disjoncteur différentiel et Terre (minimum 16 A et 30A si sono),
- Définir une salle de repli possible,
- Fournir et installer des chaises, bancs... afin d'aménager confortablement le site pour la séance,
- Disposer d'au moins 2 personnes pour aider au montage et au démontage,
- Souscrire ou disposer d'une assurance afin de couvrir les bénévoles, les adhérents de l'association ou les co-organisateurs et le public fréquentant la séance de cinéma,
- Communiquer sur la séance de cinéma qui sera mise en place auprès de la population avec des supports de communication mis sa disposition par la CASAS,
- Faire figurer le logo ou le soutien de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,



#### **ARTICLE 4. DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

#### **ARTICLE 5. ANNULATION**

En cas d'annulation de la séance du fait d'un cas de force majeure, la présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte.

#### **Article 6. COMPETENCE JURIDIQUE**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de rechercher d'abord une solution amiable. En cas d'impossibilité de celle-ci, elles s'en remettent à l'appréciation du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Saint-Avold, le ....., en 3 exemplaires originaux

Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold SynergieSource d'initiatives,  
NATURELLEMENTEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLUE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

## Point n° 18

**OBJET** : Recrutement d'emplois saisonniers.**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Dans le cadre du bon fonctionnement des différents services de la CASAS durant la période estivale de juin à septembre 2023, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le recrutement de personnel saisonnier, à savoir :

- **Complexe Nautique :**  
4 postes à temps complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « Opérateur des Activités Physiques et Sportives »,  
1 poste à temps complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « Educateur des Activités Physiques et Sportives »,



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_18-DE



2 postes à temps non complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « adjoint technique » pour l'entretien des vestiaires et sanitaires et des équipements sportifs et ludiques extérieurs,

2 postes à temps non complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « adjoint d'animation » pour l'encadrement des activités ludiques,

10 postes à temps non complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « adjoint technique » pour l'entretien des équipements techniques (bassins et pelouses ...).

➤ Services Administratifs :

1 poste à temps complet pour assurer l'accueil de la direction générale, 1 poste à temps complet pour renforcer le service informatique et 1 poste à la communication pour la refonte du site internet.

➤ Services Techniques :

4 postes à temps complet pour assurer la continuité des services techniques (eau, assainissement, régie de collecte, déchetteries...).

[Recrutement identique à 2022 + 1 saisonnier à l'informatique, 1 saisonnier à l'eau et 1 saisonnier communication]

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser ces différents recrutements étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

2. Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour leur mise en œuvre.

### Décision du Conseil Communautaire :

Après avoir renseigné M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling sur le mode de recrutement des saisonniers, et plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELLOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laring) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDENY, Conseillère Communautaire de Macheren à M. Mustafà ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaéstan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

#### Point n° 19

**OBJET** : Modification du Règlement Intérieur des Usagers du Complexe Nautique.

**Rapporteur** : M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président

Le règlement intérieur des usagers du Complexe Nautique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a été mis à jour le 19 octobre 2022.

Il convient de faire évoluer le règlement du dit Complexe, à l'attention des usagers, qui tient compte de la législation en vigueur, de l'évolution de l'utilisation de l'équipement, de l'évolution sociétale, des mœurs et mesures sanitaires. En cette période post-covid, le port du bonnet de bain n'est plus rendu obligatoire par l'Agence Régionale de Santé.



A cet effet, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

Envoyé en préfecture le 20/06/2023  
Reçu en préfecture le 20/06/2023  
Publié le 20/06/2023  
ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_19M-DE

S<sup>2</sup>LO

- 1) Modifier le règlement intérieur des usagers au point nu

Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous, il est recommandé de le mettre et de l'enlever sous la douche.

Par

Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous en bassins intérieurs, il est recommandé de le mettre et de l'enlever sous la douche.

En bassins extérieurs, le port du bonnet de bain est facultatif.

- 2) Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid - Synergie, ou son représentant, à l'exécution de la présente délibération en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

### Décision du Conseil Communautaire :

Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold intervient auprès de M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Rapporteur du point pour demander également le retrait des bonnets de bain aux bébés dans le petit bassin intérieur.

M. SCHULER va prendre l'attache de M. le Directeur du Complexe Nautique pour en parler.

M. Umit YILDIRIM se dit soulager du retrait du bonnet de bain en extérieur car les Elus de Saint-Avoid étaient constamment attaqués à ce sujet.

M. le Président précise que l'on fera un bilan en fin de saison estivale pour voir si le port du bonnet de bain était le seul problème de fréquentation.

Il précise que des travaux de mise en conformité seront nécessaires en extérieur.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
 M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
 Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
 MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
 M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
 Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
 Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
 M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
 M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
 M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
 M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
 M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
 M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
 M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
 M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
 M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
 Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
 M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
 Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Hélène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
 M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
 Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
 M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
 M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelletta ;  
 Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
 M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
 M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
 M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
 M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
 M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
 M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
 M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
 M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
 M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
 M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
 M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
 M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
 M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
 Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
 M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

### Point n° 20

**OBJET : Attribution du marché pour le transport et le traitement des boues par compostage de la station d'épuration de Saint-Avold.**

**Rapporteur : M. Jean MEKETYN, Vice-Président**

La station d'épuration de Saint-Avold d'une capacité de 24.300 Equivalent-habitants est une station qui ne traite que les eaux résiduaires urbaines de la ville de Saint-Avold.

C'est pourquoi les boues issues de ce traitement peuvent être orientées vers la filière de compostage.



A cet effet, une consultation a été lancée le 18 avril 2023 d  
20/04/2023 :

- Aux annonces légales du Républicain Lorrain,
- Sur la plate-forme en ligne : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

Après analyse des offres réalisée par les services et présentation à la Commission d'appels d'offres qui s'est tenue le 22 mai 2023, l'entreprise SEDE Environnement a présenté la meilleure offre techniquement et économiquement avec un montant de 72.450,00 €HT par an (pour un tonnage moyen de 1.500,00 t/an)  
Ce marché sera renouvelable 2 fois.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de :

- 1/ Valider l'attribution du marché à l'entreprise SEDE Environnement,
- 2/ Autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à comparaitre à la signature de tous documents utiles à cette réalisation et lui donner tous pouvoirs à cet effet,
- 3/ Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement.

#### Décision du Conseil Communautaire :

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse souhaite connaître le nombre d'offres réceptionnées et savoir sur quelle plateforme vont partir les déchets.

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président lui répond que les offres étaient au nombre de 3.

M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services de la CASAS lui précise qu'il s'agit de la plateforme de Château-Salins.

M. Jean-Luc KLEIN regrette que la plateforme ne soit pas plus proche du territoire, comme celle de Créhange mais il suppose qu'ils n'ont peut-être pas répondu à la consultation.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Se sont abstenus : M. ATMANIA (St Avold), M. KLEIN (Suisse)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTA, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héliène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

#### Point n° 21

**OBJET** : OPAH-RU sur le centre-ville de Morhange – Désignation d'un prestataire.

**Rapporteur** : M. Bernard JACQUOT, Vice-Président

Par délibération du 20 mars 2023 point n°14, le Conseil Communautaire a validé l'avant-projet de Convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain » (OPAH-RU) avec l'ANAH.

Un appel d'offres a été lancé en date du 3 avril 2023 afin de retenir l'organisme qui mènera à bien cette opération sur la commune de Morhange.



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 057-200067502-20230608-CC\_20230608\_21-DE

S'LO

Votre Commission d'Appel d'offres s'est réunie en date du 15 juin 2023 au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle : CALM-SOLIHA de Moselle, à Metz, pour les coûts suivants, à savoir :

Montant total de l'offre retenue sur 5 ans, durée du marché : 248 250 € HT soit 297 900 € TTC.

En conséquence, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Entériner la décision de la Commission d'appel d'offres ainsi qu'à autoriser le Président ou son représentant à comparaître à la signature des marchés susvisés.
2. Donner à M. le Président de la CASAS ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre étant précisé que les crédits nécessaires pour l'année 2023 sont prévus au Budget Primitif.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 8 juin 2023

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M. BIJAYE, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mmes BUSDON, LATTI, MM. STAUB, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, KIRCH, KAPFER, BALLIE,  
Mme HOMBOURGER, MM. ZOR, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. STEINER,  
Mmes SCHWEITZER, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes GUERIN, BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN Mme KLUCZYK-WEISS,  
M. TOURSCHER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Alain KONIECZNY, Conseiller Communautaire (Altrippe) par M. Gérard BIJAYE, Suppléant ;  
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire (Laning) par M. Alain KIRCH, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président à M. le Président ;  
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire de Harprich ;  
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;  
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à Mme Irène CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à Mme Héliène LUDMANN, Conseillère Communautaire de Morhange ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire de Racrange à M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
- **Absents excusés : 8**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) ;  
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bârig-Vintrange) ;  
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;  
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire (Brulange) ;  
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;  
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller)

---

#### Point n° 22

**OBJET : Location de bureaux au profit des services administratifs de la CASAS.**

**Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président**

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est propriétaire depuis l'année 2017, de locaux de bureaux d'une surface de 651,26 m<sup>2</sup>, qui abrite les services administratifs de la Direction Générale.

Face à l'accroissement des compétences, à l'exiguïté de certains locaux et à la suite de l'apparition du COVID, des mesures d'hygiène ont été prescrites pour pouvoir améliorer les conditions de travail et de santé des agents qui y travaillent. (Présence de fenêtres, luminosité, aération...)



A cet effet, il est apparu nécessaire à M. le Président de la CASAS de bureaux supplémentaires.

Après étude et visite des différentes possibilités existantes, qui n'ont pas répondu aux besoins exprimés par la CASAS, M. le Président a opté pour la possibilité offerte de pouvoir occuper en location, des locaux de bureaux d'une surface de 160 m<sup>2</sup>, sis dans le même immeuble qui abrite la Direction Générale de la CASAS.

Ces locaux appartiennent à la SCI BOCIEL, représentée par M. Marc BOYER, qui a proposé cette location au montant de 1 250 € net/mois, étant entendu que ladite Société fera son affaire de la remise en état des locaux.

Ceux-ci seront occupés par les services de Développement Economique, Habitat, Commerce, Transition Ecologique et Cabinet du Président.

M. le Président a consenti à cette opportunité de mise en location au 1<sup>er</sup> juillet 2023, par courrier du 9 mars 2023, aux conditions financières et techniques susvisées, qui permettra aux services de la CASAS de pouvoir travailler de manière plus sereine et répondre à un meilleur fonctionnement.

Ce faisant, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1. Homologuer l'engagement de M. le Président de la CASAS à comparaître à la signature du bail professionnel restant à intervenir pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, avec la SCI BOCIEL ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer, étant précisé que le preneur aura la possibilité, à tout moment, de notifier au bailleur son intention de quitter les locaux en respectant un délai de préavis de six mois ;
2. Prendre connaissance que les crédits sont constitués pour cette mise en location de bureaux et les frais afférents au bail professionnel au Budget Primitif 2023 et à constituer aux exercices budgétaires suivants.

#### Décision du Conseil Communautaire :

M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold se demande si la durée du bail professionnel de 6 ans n'est pas trop longue.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Rapporteur du point précise, comme indiqué dans le projet, que la CASAS pourra résilier à tout moment en respectant un préavis de 6 mois.

M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold regrette qu'à l'époque, l'ancienne mandature ait acheté les locaux Rue De Gaulle à St Avold.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

A voté contre : M. BREM (St Avold)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Président,

S. COSCARELLA

